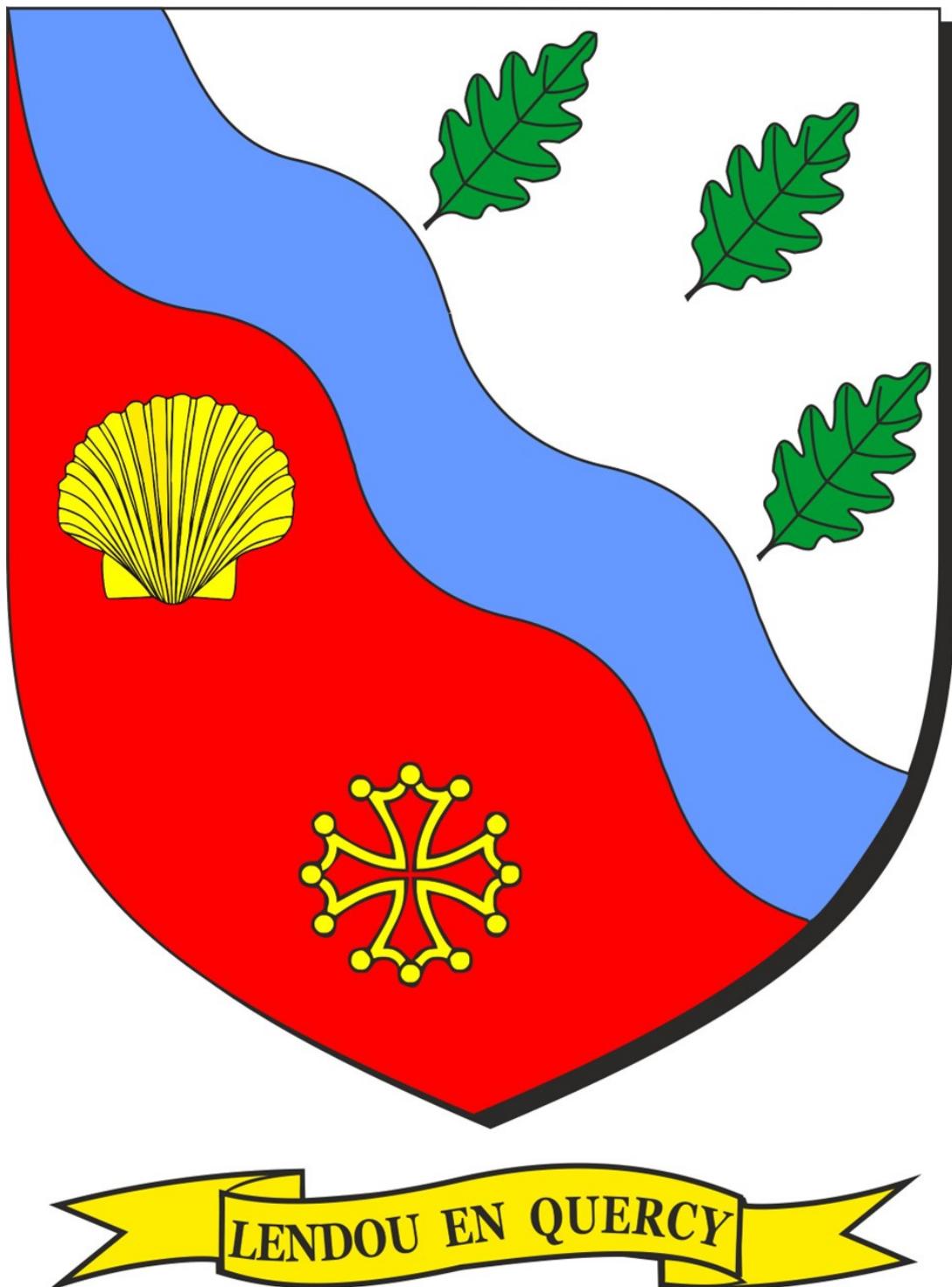


2025

N° 8

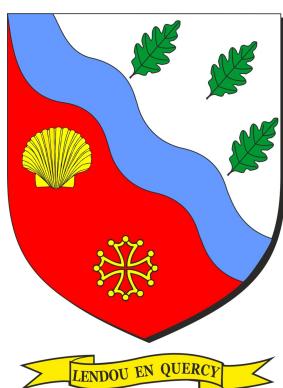


Bulletin municipal

Au sommaire de cette édition

- *P2 Sommaire, accueil public et coordonnées*
- *P3 Le mot des maires*
- *P4 Les comptes rendus des réunions du conseil municipal*
- *P27 Démographie 2025*
- *P28 Travaux 2025*
- *P30 Journée communale 2025*
- *P31 Evolutions pluviométrie communale*
 Vide-Greniers 2025
- *P32 Fête locale Les VIGNALS*
- *P33 Fête locale SAINT CYPRIEN*
- *P34 Les amis de Lendou en Quercy ; club du troisième âge*
- *P35 Opérations « Prévention séniors »*
- *P36 Les clubs sportifs communaux :*
 - ✓ *Badminton*
 - ✓ *Ping pong*
 - ✓ *Volley*
 - ✓ *Football*
- *P42 La chasse à SAINT LAURENT LOLMIE*
- *P43 La pétanque*
- *P44 Opérations prévention cambriolages de la Gendarmerie*
- *P46 Développement communication municipale*
- *P48 Infos EAU*
- *P49 Infos Assainissement*
- *P50 Gestion des cours d'eau GEMAPI*
- *P52 Plan local d'urbanisme intercommunal PLUi*
- *P53 Info déchets SYDED*
- *P54 Services communautaires France Services*
- *P55 Boire et Manger à LENDOU en QUERCY*
- *P57 Les professionnels communaux à votre service*
- *P59 Quelques acronymes*
- *P60 LOLMIE*

ACCUEIL DU PUBLIC



MARDI	MERCREDI	JEUDI
	9 H À 12 H 00 COMPTER	
SAINT CYPRIEN	14 H À 17 H	D'AVRIL

COORDONNÉES **MAIL :** *lendouenquercy@orange.fr*
TÉLÉPHONE : *05 65 31 85 36*

LE MOT DES MAIRES

« *Et c'est le temps qui court, court* » chantait Alain CHAMFORT dans les années soixante-dix !!!!!

Quelle vérité et quelle course rapide ! nous arrivons déjà en fin de mandat et si rapidement!

Qu'avons-nous réalisé sur ces six années compliquées et que pouvons-nous préparer pour la prochaine équipe ? Voilà des interrogations qui resteront sans réponse de notre part « **devoir de réserve oblige** » depuis le premier septembre dernier.

Nous pouvons cependant retenir que ce mandat s'est ouvert en pleine période COVID 19, qu'il s'est poursuivi par de très graves crises internationales (UKRAINE, GAZA....) non encore résolues et se termine par une crise financière sans précédent en France dont les conséquences directes pour notre collectivité sont inconnues à ce jour !

Cependant notre territoire saura faire preuve de résilience pour des jours meilleurs.

Et des changements pour cette nouvelle année dans notre commune. Après huit années de commune nouvelle LENDOU en QUERCY nous avons décidé de simplifier notre organisation à compter du premier janvier 2026.

Nous supprimons les mairies déléguées (et la fonction de maire délégué) et les bureaux de vote de LASCABANES et SAINT LAURENT LOLMIE. Vous voterez en mars prochain dans un bureau unique à la mairie de SAINT CYPRIEN.

De plus une récente réforme de la procédure de vote pour notre commune LENDOU en QUERCY impose une (ou plusieurs) liste municipale de 19 candidats avec parité et interdiction de modifier ou rayer ou ajouter des noms (dérogation possible à 17) comme pour les communes de plus de 1000 habitants.

Le stylo sera banni dans l'isoloir sous peine de nullité du bulletin de vote.

Nous avons voulu améliorer la visibilité de notre commune vers l'extérieur de notre territoire, en faisant créer un blason officiel (en couverture), un site internet LENDOU en QUERCY (<https://www.mairielendouenquercy.fr>) et avons participé au guide intercommunal à destination des nouveaux arrivants

(Guide des Habitants du Quercy Blanc: L'endroit où même les GPS se perdent avec plaisir) voir site CCQB.

Merci à toutes les personnes qui œuvrent au sein d'associations festives, sportives ou autres et sans qui notre commune ne serait pas ce qu'elle est. Nous restons à votre disposition pour informer de vos manifestations, sur l'application INTRAMUROS.

Merci aussi à nos employés municipaux (quatre au total) pour leur engagement et travail accompli.

Bonne et heureuse année 2026 à tous!

Mairie de LENDOU-en-QUERCY
475 route de SAINT-CYPRIEN
SAINT CYPRIEN
46800 LENDOU-en-QUERCY

Tél : 05 65 31 85 36

mail : lendouenquercy@orange.fr

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du : 27 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept janvier à vingt heures trente minutes,
Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes de SAINT CYPRIEN, sous la présidence de Bernard VIGNALS, Maire.

		D. BOUTARD	P	ML.UHDE	P	P. SOLACROUP	P
M. MAURY	P	L.BAELDE	P	I. BILLIERES	P	JP. BOURRUT-LACOUTURE	E
X.COUTURE	E	P. COZIC	E	I. RESSEGUIER	E	S. DARNIS	P
J. DELPECH	P	F. LAFAGE	P	D. LAFARGUE	P	F. ROBERT	P

P : présent

E : excusé

A : absent

PR : procuration

Public : Présent avec le respect des mesures sanitaires en vigueur.

L'ordre du jour de cette séance :

Le compte rendu de la réunion du 16 décembre 2024 est signé et approuvé à l'unanimité des présents.
Secrétaire de séance : Isabelle BILLIERES

Ordre du jour :

Aide à Mayotte :

À la suite du cyclone qui a traversé le territoire de Mayotte, provoquant de très graves dégâts, un appel à la solidarité nationale a été lancé par l'Association des Maire de France, la Croix Rouge, la Protection Civile, et autres organismes publics

Dans ce cadre, la commune est sollicitée pour faire appel à sa générosité.

A l'unanimité des présents un don de 1000€ est voté. Il sera versé à la Protection civile sur un compte dédié
Une délibération est prise en ce sens.

Mur du cimetière ancien de SAINT CYPRIEN :

La commission d'appel d'offre s'est réunie le 17 janvier dernier pour donner suite à la réception de deux offres pour la réalisation des travaux de soutènement. (Entreprises CROBAM et SAS MINAGE TP& S)

Le montant des travaux (hors maîtrise d'œuvre) s'élève à 280 000 € hors taxes ; les subventions obtenues sont de 170 000 €, le reste à charge communal sera de 110 000 €.

Une délibération est prise en ce sens concernant l'entreprise retenue et le coût des travaux à l'unanimité des présents.

L'ordre de service pour cette entreprise va être lancé dans le délai légal.

Situation des Locations communales :

Logement au-dessus de la mairie de St Cyprien :

La procédure judiciaire de « commandement de quitter les lieux » est en cours.

Une délibération est prise en ce sens concernant la procédure avec notre cabinet d'avocat Nathalie CABESSUT.

Logement au-dessus de l'annexe de la mairie de Lascabanes :

La locataire a versé la totalité des sommes dues à la commune quelques jours avant l'assignation au tribunal. Elle souhaite rester dans le logement communal. La procédure est terminée.

Restaurant St Laurent Lolmie :

Les gérants actuels ont une créance de plus de 15 000 €. Ils prévoient de solder cette dette avec le rachat du fonds de commerce. La procédure judiciaire suit son cours (audience au tribunal le 14 février 2025).

Une réunion avec les maires et les adjoints est programmée le 4 février à 17h30 à l'ancienne école de St Laurent Lolmie pour étudier les modalités de location (type de contrat, normes de sécurité, travaux, licence...) pour la future repreneuse.

Subvention voyage scolaire :

Le conseil est sollicité par les écoles primaires, les collèges et l'école de musique pour le financement de voyages scolaire sur les 3 structures.

Historiquement, la participation se fait au prorata du nombre d'enfants domiciliés sur la commune et fréquentant ces voyages.

Le conseil donne son accord pour une subvention de :

- 50€/ enfant scolarisé au collège

- 20€/enfant scolarisé à l'école primaire.

Le critère retenu par les membres du conseil est la scolarité. Une stigmatisation peut se créer sur un enfant ne participant pas à un voyage scolaire, faute de moyens financiers des parents.

L'école de musique, déjà subventionnée par la Communauté de Communes et la commune (400 €), ne rentre pas dans ces critères aux mêmes titres que toutes les autres associations culturelles, sportives,... qui pourraient aussi, solliciter la commune à ce titre.

Adhésion AFL (Agence France Locale) :

Après une étude détaillée des offres de prêts pour la commune, le montant de l'adhésion est de 4300€. Le calcul de la cotisation prend en compte les exercices financiers des 3 dernières années, (soit 2024, depuis le 1er/1/25, qui n'était pas pris en considération dans la première offre).

Accord des membres du conseil pour l'adhésion et le paiement de ce montant d'adhésion.

Une délibération en ce sens est prise à l'unanimité des présents.

Convention citoyenne

Face à la présentation très pertinente et structurée de la convention citoyenne communale, Mme la préfète propose de médiatiser sa signature. Pour cet évènement, la commune invite tous les membres du conseil, les administrés, et des officiels. Une liste va être dressée pour lancer les invitations.

La date retenue est le lundi 10 février à 17h à la salle des fêtes de St Cyprien.

A la fin de la cérémonie, un moment de convivialité clôturera cette manifestation.

Projets en cours :

Gymnase St Cyprien : Le cabinet Vergely a présenté l'estimation prévisionnelle des travaux. Celle-ci ne rentre pas dans les critères initiaux concernant le coût. Le projet va être réétudié afin de limiter les dépenses.

Salle des fêtes de St Cyprien : La réception des travaux de chauffage et d'électricité va être faite et le local doit être opérationnel pour la cérémonie du 10 février.

Paroisse St Laurent Lolmie : P SOLACROUP rappelle que cet édifice doit être partiellement repeint. Un appel d'offre restreint va être lancé.

Logement au-dessus de l'école de LASCABANES. Une étude va être faite sur cet appartement concernant la maîtrise d'énergie et les éventuelles aides possibles pour lutter contre la précarité énergétique.

Vidéo-surveillance communale : À la suite du cambriolage qui a eu lieu à St Laurent Lolmie, D. Boutard propose une réflexion pour la mise en place d'une vidéosurveillance sur les 3 bourgs.

Levée de la séance 22h 30

La Maire déléguee

Patricia SOLACROUP

Le Maire délégue

Didier BOUTARD

Le Maire

Bernard VIGNALS

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du : 24 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre février à vingt heures trente minutes,
 Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la
 salle des fêtes de SAINT CYPRIEN, sous la présidence de Bernard VIGNALS, Maire.

		D. BOUTARD	P	ML.UHDE	P	P. SOLACROUP	P
M. MAURY	P	L.BAELDE	E	I. BILLIERES	P	JP. BOURRUT-LACOUTURE	P
X.COUTURE	P	P. COZIC	E	I. RESSEGUIER	P	S. DARNIS	P
J. DELPECH	P	F. LAFAGE	P	D. LAFARGUE	P	F. ROBERT	E

P : présent

E : excusé

A : absent

PR : procuration

Public : Présent avec le respect des mesures sanitaires en vigueur.

L'ordre du jour de cette séance :

Le compte rendu de la réunion du 27 janvier 2025 est signé et approuvé à l'unanimité des présents.
 Secrétaire de séance : Isabelle BILLIERES

Ordre du jour :

➤ Vote du compte financier unique – budget principal et délibération :

Le deuxième adjoint, Monsieur BOUTARD élu président de séance, présente le compte financier unique de l'année 2024, appuyé des pièces justificatives de recettes et dépenses.

Monsieur le Maire se retire au moment du vote et le Conseil Municipal délibère.

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Recettes réalisées	212 131,70	562 515,08	774 646,78
	Restes à réaliser	207 888	0	207 888
Dépenses	Dépenses réalisées	174 671,55	474 695,06	649 366,61
	Restes à réaliser	206 200	0	206 200
Différence titres/mandats	Solde des réalisations de l'exercice	37 460,15	87 820,02	125 280,17
Solde (I) ou résultat de clôture (F)	Excédent / déficit	-86 925,08	339 817,14	252 892,06
Différence RAR	Restes à réaliser (+/-)	1 668	0	1 688
Résultat cumulé	Excédent / déficit	-85 237,08	339 817,14	254 580,06

Monsieur le Maire se retire au moment du vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents le compte financier unique présenté

➤ Affectation du résultat budget principal 2024 :

Après avoir entendu ce jour le Compte Financier Unique du budget principal, de l'exercice 2024,

POUR MEMOIRE :

- Résultat de fonctionnement antérieur reporté :	251 997,12
- Résultat d'investissement antérieur reporté :	- 124 385,23

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

- Solde d'exécution de l'exercice (titres-mandats) :	37 460,15
- Solde d'exécution cumulé	- 86 925,08

RESTES A REALISER AU 31/12/2023

- Dépenses d'investissement :	206 200
- Recettes d'investissement :	207 888

Solde des restes à réaliser :	1 688
-------------------------------	-------

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

- Rappel du solde d'exécution cumulé :	- 86 925,08
- Rappel du solde des restes à réaliser :	1 688

Besoin de financement total :	- 85 237,08
-------------------------------	-------------

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

- Résultat de l'exercice :	87 820,02
- Résultat antérieur :	251 997,12
- Total à affecter :	339 817,14

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit.

1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement au 1068 :	85 237,08
2) Restes sur excédents de fonctionnement (à reporter au BP ligne 002) :	254 580,06

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents l'affectation du résultat présenté

➤ Vote du compte financier unique – budget annexe photovoltaïque et délibération :

Le deuxième adjoint, Monsieur BOUTARD élu président de séance, présente le compte financier unique photovoltaïque de l'année 2024, appuyé des pièces justificatives de recettes et dépenses.

		Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Recettes réalisées	3 445	21 745,83	25 191
	Restes à réaliser	0	0	0
Dépenses	Dépenses réalisées	8 490,09	17 530,85	26 020,94
	Restes à réaliser	0	0	0
Différence titres/mandats	Solde des réalisations de l'exercice	-5 045,09	4212,98	-830,11
Solde (I) ou résultat de clôture (E)	Excédent / déficit	4 659,32	21 184,05	25 843,37
Différence RAR	Restes à réaliser (+/-)	0	0	0
Résultat cumulé	Excédent / déficit	4 659,32	21 184,05	25 843,37

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents le compte administratif photovoltaïque présenté.

➤ Affectation du résultat budget annexe photovoltaïque 2024 :

Après avoir entendu ce jour le compte financier unique du budget annexe photovoltaïque, de l'exercice 2024,

POUR MEMOIRE :

- Résultat de fonctionnement antérieur reporté :	16 969,07
- Résultat d'investissement antérieur reporté :	9 704,41

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

- Solde d'exécution de l'exercice (titres-mandats) :	- 5 045,09
- Solde d'exécution cumulé :	4 659,32

RESTES A REALISER AU 31/12/2023

- Dépenses d'investissement :	0
- Recettes d'investissement :	0

Solde des restes à réaliser :	0
-------------------------------	---

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

- Rappel du solde d'exécution cumulé :	4 659,32
- Rappel du solde des restes à réaliser :	0

Besoin de financement total :	4 659,32
-------------------------------	----------

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

- Résultat de l'exercice :	4 214,98
- Résultat antérieur :	16 969,07
- Total à affecter :	21 184,05

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit.

- 1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement au 1068 : 0
- 2) Restes sur excédents de fonctionnement (à reporter au BP ligne 002) : 21 184,05

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents l'affectation du résultat présenté

➤ Situation des Locations communales :

- Logement au-dessus de la mairie de St Cyprien :

Les occupants des lieux sont à la recherche d'un logement, suite à la procédure judiciaire. Pour faciliter cette démarche, la mairie en tant que bailleur a signé une attestation de paiement de loyer et les a orienté vers les services du département pour un accompagnement au relogement.

- Logement Lascabanes sortie du bourg :

Pour ce logement, M. Udhe va mener une étude sur les aides mobilisables pour la lutte contre la précarité énergétique.

- Restaurant St Laurent Lolmie :

La repreneuse éventuelle a été reçue par les membres de la commission pour expliquer les modalités de location et les travaux à réaliser pour une mise en conformité des lieux.

Le montant des travaux devrait avoisiner les 20 000€.

Il va être procédé à la vérification et à la mise en conformité de l'installation électrique, à des travaux de rafraîchissement, à une demande de Diagnostic de Performance Énergétique (programmée le 8/03),...

Concernant la location, la solution du bail unique a été retenue pour la partie commerciale et l'habitation située à l'étage.

Les démarches sont en cours pour que le changement de gérant puisse se faire dans les meilleurs délais.

La procédure judiciaire suit son cours, en attente des conclusions de l'audience du 14 février.

➤ **Projets en cours :**

- Bourg de Lascabanes : D. Boutard en tant que représentant de la maîtrise d'ouvrage explique le déroulé des opérations. Les travaux qui consistent à séparer le réseau collecteur des eaux usées et le réseau pluvial suivent leur cours. Le montant total des travaux s'élève à 408 300 € TTC. Le syndicat contribue à hauteur de 256 900 € TTC pour le réseau d'eaux usées. La commune de Lendou prend en charge la partie réseau pluvial pour un investissement de 151 400 € TTC.
- Convention citoyenne – Pour faire suite à la médiatisation de la signature de la convention citoyenne, les membres du conseil saluent le travail réalisé par J.P. Bourrut Lacouture, qui a su établir un document élaboré et mobiliser des volontaires citoyens référents autour de ce thème.
Pour un marquage du sujet, sur le territoire, il est à prévoir des panneaux de signalisation.
- Mur du cimetière : Une réunion de préparation est programmée le vendredi 7 mars à 9h à la mairie, avec le cabinet SARL GETUDE et l'Entreprise CROBAM en charge des travaux
- Gymnase St Cyprien : En attentes des dernières conclusions du cabinet Vergely pour une réalisation qui rentre dans les critères financiers demandés.

➤ **5 - Questions Diverses :**

- Budget 2025 :

Pour la finalisation du budget 2025, une réunion préparatoire est organisée avec M. Guardia le 11 mars à 14h30 à la mairie. Celle-ci permettra d'étudier et de voter le budget au prochain conseil programmé le 8 avril à 18h.

- Vidéo-surveillance communale :

Pour ce projet D. Boutard va convier le major Bertolino à une rencontre avec les membres du conseil et de la commission.

Lors de cette réunion, seront abordés, la faisabilité du projet (vu l'étendue de la commune), la logistique, la réglementation et le financement. Dès récupération des données, un compte rendu sera transmis pour étudier la suite donnée.

- Déchetterie du SYDED :

Pour utiliser les services de la déchetterie, il est maintenant impératif de se munir du Pass-déchets qui se trouve via le site internet de la déchetterie. Ce document est un QRCode à scanner. Pour les personnes éloignées du numérique, la mairie pourra être un relai pour accompagner ses citoyens dans cette démarche.

- Intra-Muros :

Comme déjà indiqué, Intra-Muros est un site dédié à toutes les informations utiles, les services proposés, les actualités, les événements, les points d'intérêt sur un territoire. La communauté de communes va renouveler son bail pour 3 ans auprès de la société.

La secrétaire propose de renseigner et de mettre à jour les données concernant notre commune.

- Cérémonie de la FNACA :

La Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Afrique du Nord organise cette année la cérémonie officielle du 19 mars à la salle des fêtes de St Cyprien à 16H. Patricia Solacroup organisera cette manifestation

Levée de la séance 22h 30

La Maire déléguée

Patricia SOLACROUP

Le Maire délégué

Didier BOUTARD

Le Maire

Bernard VIGNALS

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du : 08 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre février à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes de SAINT CYPRIEN, sous la présidence de Bernard VIGNALS, Maire.

		D. BOUTARD	P	ML.UHDE	P	P. SOLACROUP	P
M. MAURY	P	L.BAELDE	P	I. BILLIERES	P	JP. BOURRUT-LACOUTURE	P
X.COUTURE	P	P. COZIC	P	I. RESSEGUIER	P	S. DARNIS	P
J. DELPECH	P	F. LAFAGE	E	D. LAFARGUE	P	F. ROBERT	P

P : présent

E : excusé

A : absent

PR : procuration

Public : Présent avec le respect des mesures sanitaires en vigueur.

L'ordre du jour de cette séance :

Le compte rendu de la réunion du 24 février 2025 est signé et approuvé à l'unanimité des présents.

Secrétaire de séance : Isabelle BILLIERES

Ordre du jour :

Monsieur Guardia, Conseiller aux décideurs locaux est présent pour les votes financiers de la commune.
Il présente un bilan financier global de la commune.

Son analyse précise que :

- les charges de fonctionnement sont à la hausse, elles ont augmenté de 30 % depuis le début de la mandature,
 - Les dépenses sont équilibrées, (28 % de charges pour les agents communaux)
 - les dettes sont stables,
 - la capacité de remboursement à un niveau correct, soit sur 3 ans.
 - Les recettes proviennent des dotations pour 60 %,
 - La capacité d'auto-financement est stable,
 - Le budget de la commune permet d'avoir un fonctionnement de réserve de 6 mois.
- En conclusion, le budget de la commune est sain et l'équilibre financier respecté.

➤ Vote des taux et délibération :

M. le Maire rappelle la réglementation sur les possibilités d'application des taux d'imposition dans le cadre de la loi de finances.

Vu la santé financière des comptes communaux, en accord avec le représentant des finances publiques Monsieur GUARDIA, Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter ces taux.

Pour mémoire les taux à voter en 2025 pour les ressources fiscales sont les mêmes qu'en 2024, soit :

- Taxe Foncière Bâtie (TBF) : 27,74 %
- Taxe Foncière Non Bâties (TFNB) : 49,26 %
- Taxe d'Habitation (TH) : 7,13 %

Ces taux sont maintenus et voté en l'état à l'unanimité des présents. Une délibération est prise en ce sens

➤ Budget Principal – Présentation :

M. le Maire et M. Guardia présentent les grandes lignes du budget principal de 2025.

Un tableau des différentes lignes budgétaires est remis à chaque conseiller pour un suivi des dépenses et recettes de fonctionnement et dépenses et recettes d'investissement. Ce tableau est en annexe du compte rendu.

En résumé le budget principal s'équilibre selon les valeurs indiquées ci-dessous :

<u>Section</u> :	<u>Dépenses</u> :	<u>Recettes</u> :
Fonctionnement :	766 654,06€	766 654,06€
Investissement :	1 125 343,14€	1 125 343,14€

Les investissements les plus conséquents sont :

- La rénovation du bourg de LASCABANES
- La consolidation du mur du cimetière de St Cyprien.
- La participation à la reconstruction du pont du moulin de Loy sous forme de fond de concours à la Communauté des communes pour l'élargissement de la voie.

Afin de financer ces projets sur du long terme, comme indiqué dans le Compte rendu du 16/12/24, pour ne pas grever les investissements à venir, la banque des collectivités (l'Agence France Locale) est sollicitée pour un prêt de 160 000 € sur 25/30 ans, pour une étude comparative avec 3 autres organismes préteurs. Un accord de principe est donné à M. le Maire pour entamer de nouvelles négociations, afin d'obtenir le meilleur taux d'emprunt.

Après discussion, ce budget principal 2025 est adopté et voté en l'état à l'unanimité des présents. Une délibération est prise en ce sens.

➤ **Présentation et vote du budget annexe photovoltaïque :**

M. le Maire et M. Guardia présentent les grandes lignes du budget annexe photovoltaïque de 2025. Un tableau des différentes lignes budgétaires est remis à chaque conseiller pour un suivi des dépenses et recettes de fonctionnement et dépenses et recettes d'investissement. Ce tableau est en annexe du compte rendu.

En résumé ce budget annexe s'équilibre selon les valeurs indiquées ci-dessous :

<u>Section</u> :	<u>Dépenses</u> :	<u>Recettes</u> :
Exploitation :	40 819,05€	40 819,05€
Investissement :	8 104,32€	8 104,32€

Après discussion, ce budget est voté à l'unanimité des présents. Une délibération est prise en ce sens.

➤ **Groupement des commandes :**

Une convention est signée depuis trois ans avec le Conseil Départemental pour l'accès gratuit du WIFI public sur le bourg de Lascabanes, à l'abri communal à destination des pèlerins.

Le Département a en charge l'entretien de cet accès. Il est demandé le renouvellement de la signature de la convention.

Les membres du conseil votent à l'unanimité des présents pour ce renouvellement.

➤ **Vote du nombre de conseillers communautaires :**

La communauté de communes du Quercy blanc regroupe depuis janvier dernier 9 communes. Son conseil communautaire actuel est composé de 29 délégués. Les membres communautaires souhaitent rester à ce nombre malgré la possibilité de passer en droit commun à 24, ceci afin de ne pas déstabiliser l'équilibre du territoire. La répartition a fait l'objet d'un échange communautaire selon la répartition suivante :

- 6 Castelnau-Montratier
- 6 Montcuq en Quercy Blanc
- 4 St Paul Flaugnac

- 4 Pern - L'Hospitalet
- 3 Barguelonne en Quercy
- 2 Lendou en Quercy
- 2 Porte du Quercy
- 1 Cézac (avec un suppléant)
- 1 Montlauzun (avec un suppléant)

Toutes les communes doivent délibérer pour valider cette répartition.

Les membres du conseil votent à l'unanimité des présents pour celle-ci. Une délibération est prise en ce sens.

➤ **Situation des locations communales :**

- Logement Lascabanes :

La procédure en cours a été stoppée, la locataire a repris les paiements des loyers.

- Restaurant St Laurent Lolmie :

La procédure suit son cours, en attente des conclusions du tribunal et du paiement de la créance par les débiteurs. La commission doit se réunir pour une lecture du bail à signer avec la nouvelle gérante.

➤ **Projets en cours :**

- Bourg de Lascabanes : Les travaux de renouvellement de canalisations suivent leurs cours. La réouverture de la D7 est programmée pour fin avril.
- Convention citoyenne : Panneau de signalisation, étudier le nombre et le positionnement des panneaux à mettre en place, avec J.P Bourrut Lacouture qui a porté ce projet.
- Mur du cimetière de SAINT CYPRIEN : La programmation de ces travaux est prévue le 9 mai, avec le cabinet SARL GETUDE et l'Entreprise CROBAM.
- Gymnase St Cyprien : Reprendre attaché auprès du cabinet Vergely pour connaître son organisation dans l'étude de ce dossier, suite à priori, à un imprévu médical.

5 - Questions Diverses :

- Vidéo-surveillance communale :

Pour ce projet D. Boutard a organisé une réunion pour calibrer l'étude de faisabilité de l'opération.

Face au coût budgétaire (30 000€) avec le peu de subvention allouée pour une zone rurale comme notre commune, le projet ne prendra pas forme.

Levée de la séance 20 h

La Maire déléguée

Patricia SOLACROUP

Le Maire délégué

Didier BOUTARD

Le Maire

Bernard VIGNALS

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du : 2 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le deux-juin à vingt et une heures,
Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la
salle des fêtes de SAINT CYPRIEN, sous la présidence de Bernard VIGNALS, Maire.

		D. BOUTARD	P	ML.UHDE	P	P. SOLACROUP	P
M. MAURY	P	L.BAELDE	P	I. BILLIERES	P	JP. BOURRUT-LACOUTURE	P
X.COUTURE	P	P. COZIC	P	I. RESSEGUIER	P	S. DARNIS	P
J. DELPECH	P	F. LAFAGE	E	D. LAFARGUE	P	F. ROBERT	P

P : présent

E : excusé

A : absent

PR : procuration

Public : Présent avec le respect des mesures sanitaires en vigueur.

L'ordre du jour de cette séance :

Le compte rendu de la réunion du 8 avril 2025 est signé et approuvé à l'unanimité des présents.
Secrétaire de séance : Isabelle BILLIERES

Ordre du jour :

- D. Boutard souhaite amener des précisions pour murir la réflexion sur la vidéo-surveillance communale. Pour rappel, dans une zone diffuse avec une faible densité de population, les subventions sont modiques. Acheter et installer une caméra sur chaque ancienne commune à un cout minimum de 30 000€.

M. le maire délégué, après avoir pris attache auprès d'autres collectivités explique que la location de caméras est possible pour un coût de 200 à 300€/mois/caméra. Ce qui permettrait d'avoir un investissement modéré. Aucune décision n'a été actée.

➤ Décision modificative – Taxe aménagement - Délibération :

Décision modificative concernant la régularisation de la taxe d'aménagement pour un montant de 50€. A l'unanimité des présents, les membres de conseil donnent leur accord.

Une délibération est prise en ce sens.

➤ Prêt AFL (Agence France Locale) - régularisation – Délibération :

Une décision modificative est à prendre concernant une régularisation d'emprunt de 1805€ auprès de la banque des collectivités AFL. A l'unanimité des présents, les membres de conseil donnent leur accord. Une délibération est prise en ce sens.

➤ Indemnité agent d'entretien :

L'employé communal a engagé des dépenses personnelles pour la commune dans le cadre de ses missions. M. le Maire demande aux membres du conseil l'autorisation d'effectuer un remboursement sur présentation de justificatif, pour un montant de 260€.

Les membres du conseil donnent leur accord à titre dérogatoire, et demandent à éviter ces situations, comme déjà précisé sur le CR de septembre 2024.

➤ Vente chemin :

Comme convenu dans le rapport d'enquête publique concernant l'aliénation de chemins, (lot 12), sur St Laurent Lolmie, la commune accepte de vendre une partie du chemin communal d'une surface de 695m2. Cette vente se fera par un acte notarié, du fait de la vente de la propriété agricole comprenant ledit lot.

➤ Demandes de subventions :

Les associations à but non lucratif, qui souhaitent demander une subvention à la commune pour l'année en cours, doivent impérativement remplir : **Le formulaire unique CERFA N°12156*06 « Associations, demande de subvention(s) ».**

Le budget prévisionnel a prévu pour cette thématique une somme de 19 000€ maximum.

En 2025, c'est plus de 30 associations qui sollicitent ce fonds. Les sociétés de chasse font des demandes en ce sens ; en contre partie des battues doivent être organisées sur le territoire, pour éviter la prolifération envahissante du gros gibier.

➤ Achat terrain Lascabanes :

Dans le cadre de l'aménagement du bourg de Lascabanes une acquisition de terrain est souhaitée à proximité de l'annexe de la mairie, afin d'étendre le terrain communal et pour y implanter un parking voitures et le « travail » permettant de valoriser le patrimoine.

Cette transaction a un coût de 1500€.

A l'unanimité, les membres du conseil donnent un avis favorable pour cette opération exceptée P.Cozic partie prenante dans cette transaction. Une délibération est prise en ce sens.

Pour rappel, une demande de subvention pour le réaménagement du bourg avait été faite dans le cadre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) pour l'aménagement du centre bourg. La commune a reçu un nouveau refus pour cette requête. Afin de faire le point sur ce projet et face à la baisse conséquente de dotation une attache a été prise auprès la préfecture, pour une nouvelle étude du financement de cette opération.

M. le Maire propose de laisser le dossier en l'état, afin de ne pas perdre le rang de dépôt du dossier.

➤ Situation locations communales :

- Logement Lascabanes :

La locataire a repris les paiements des loyers, la procédure suit son cours. Le logement à l'entrée Sud du bourg, le locataire vient de donner son préavis.

- Restaurant St Laurent Lolmie :

Le bail a été signé entre les parties. La nouvelle gérante a pris possession des lieux. Afin d'officialiser l'ouverture du bistrot multi-services une inauguration aura lieu.

- Logement St Cyprien :

Les locataires au-dessus de la mairie ont quitté les lieux.

Une réflexion est à mener sur la destination de cette surface de 110m² tout en longueur, afin de prévoir des travaux adaptés à l'usage à venir.

➤ Projets en cours :

- Mur du cimetière : La programmation de ces travaux à nouveau, le cabinet SARL GETUDE et l'Entreprise CROBAM vont être contactés pour une planification de cette réalisation.
- Gymnase St Cyprien : Prendre à nouveau attache auprès du cabinet Vergely pour l'aspect organisationnel dans l'étude de ce dossier, suite à un imprévu médical.
- Pont du Moulin de Loys : Le pont a été démonté et dans les jours prochains, l'ossature définitive va être mise en place. Réouverture prévue en juillet.
- Traversée du bourg de Lascabanes : Les travaux de canalisation d'eau, d'assainissement et de pluvial sont terminés, l'accès de la D7 est ouvert, un revêtement provisoire a été fait, dans l'attente d'un revêtement de finition mi-juin, si la météo le permet.

➤ Point déploiement numérique :

Une partie de notre commune n'a pas fait l'objet de déploiement (près de 30 habitations). Un courrier va être envoyé à ces administrés pour expliquer la nouvelle procédure de demande à mettre en œuvre. Le démantèlement du réseau cuivre rendra le passage à la fibre inévitable, pour continuer à bénéficier de ces services. A partir du 31 janvier 2026, il ne sera plus possible de souscrire une nouvelle offre ADSL, même si techniquement la ligne est toujours active.

➤ Questions diverses

- Plan communal de sauvegarde PCS :

J.P Bourrut-Lacouture propose de re-réunir la commission prochainement pour établir le plan de sauvegarde.

- Participation citoyenne :

J.P Bourrut-Lacouture précise que pour couvrir la communication du périmètre, 12 panneaux de signalisation doivent être installés. Commande à venir.

- Inauguration du bistrot multi-services de St Laurent Lolmie « chez Titine », le **Vendredi 20 juin à 18h sur place**. Une information sera faite en ce sens.
- Repas de la Chasse à St Laurent Lolmie le **samedi 21 juin à partir de 19h30** à la salle des fêtes. Une communication va être faite en ce sens par la société de chasse.

- Chemin blanc de crêtes mitoyen avec le Tarn et Garonne, coté Sauveterre :

Sébastien Darnis fait remarquer que ce chemin est très dégradé et qu'il y a une dizaine d'années en accord avec la commune citée, il avait été restauré. Il propose de réactiver ce partenariat pour l'achat de 100 tonnes de pierres (estimation faite) afin de boucher les trous sur cet axe. La facture sera divisée par les 2 communes pour le paiement.

Sébastien Darnis se propose d'étaler le matériau et de le niveler pour le rendre accessible.

Les membres du conseil donnent leur accord pour effectuer cette opération et saluent cette initiative personnelle

- J-P. Bourrut- Lacouture informe l'assemblé que dans le cadre du Badminton, une activité tennis de table va être créée. Pour son développement, il demande l'accès au Gymnase de St Cyprien sur un créneau horaire le jeudi de 19h à 21h. La demande est acceptée.

- Journée cohésion : J-P. Bourrut- Lacouture suggère de planifier une journée cohésion pour 2025, comme en 2023, avec M. Maury, J. Delpech, F.Lafage.

Les dates pré-fléchées sont le 28/09 et le 5/10.

Le groupe va se réunir pour l'organisation de cette manifestation.

Levée de la séance 23 heures 10

La Maire déléguée

Patricia SOLACROUP

Le Maire délégué

Didier BOUTARD

Le Maire

Bernard VIGNALS

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du : 7 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept-juillet à vingt et une heures,
Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la
salle des fêtes de SAINT CYPRIEN, sous la présidence de Bernard VIGNALS, Maire.

	D. BOUTARD	P	ML.UHDE	P	P. SOLACROUP	P
M. MAURY	P	L.BAELDE	P	I. BILLIERES	P	JP. BOURRUT-LACOUTURE
X.COUTURE	E	P. COZIC	P	I. RESSEGUIER	E	S. DARNIS
J. DELPECH	P	F. LAFAGE	P	D. LAFARGUE	P	F. ROBERT

P : présent

E : excusé

A : absent

PR : procuration

Public : Présent avec le respect des mesures sanitaires en vigueur.

L'ordre du jour de cette séance :

Le compte rendu de la réunion du 2 juin 2025 est signé et approuvé à l'unanimité des présents.

Secrétaire de séance : Isabelle BILLIERES

Ordre du jour :

➤ Suppression des mairies déléguées de LASCABANES et SAINT LAURENT LOLMIE

Monsieur le Maire fait part aux conseillers municipaux, (en complément d'une note préfectorale demandant la désignation des bureaux de vote et des emplacements d'affichage à compter de janvier 2026 et pour l'année entière) de réfléchir à la nécessité de conserver ou non les mairies déléguées.

Il propose, après huit années de fonctionnement de la commune nouvelle de LENDOU en QUERCY, la suppression des mairies déléguées de LASCABANES et SAINT LAURENT LOLMIE afin de favoriser le rapprochement des trois communes historiques. Il propose également un regroupement général sur la mairie de LENDOU en QUERCY située à SAINT CYPRIEN.

A cette fin les trois maires délégués (Patricia SOLACROUP, Didier BOUTARD et Bernard VIGNALS) doivent donner leur accord écrit pour la fermeture définitive de ces trois mairies déléguées.

Après en avoir délibéré,

- Les trois maires délégués signent la fermeture définitive des mairies déléguées ; leur rôle restant adjoints à LENDOU en QUERCY pour Patricia SOLACROUP et Didier BOUTARD
- Le Conseil municipal valide cette nouvelle organisation du territoire au 31 décembre 2025 à l'unanimité des présents.
- Monsieur le Maire informe les services préfectoraux de cette évolution pour 2026.

En conséquence, pour les prochaines élections municipales de 2026 et en complément de la nouvelle règlementation de scrutin de liste et parité, il y aura un seul bureau de vote regroupé et un seul lieu d'affichage, à la Mairie de St Cyprien.

➤ Biens vacants sans maître :

Sur la commune, 26 hectares et une maison sur le bourg de St Laurent Lolmie sont répertoriés avec le statut de biens vacants sans maître. La commune a la possibilité de récupérer à son propre compte ces biens afin d'évaluer leur valeur et envisager cette opportunité.

Un bureau d'étude va être mandaté pour relever et cadastrer ces biens, afin de donner une suite ou pas. Une commission composée de P. Solacroup, ML Uhde, D. Boutard et B. Vignals est créée pour suivre ce dossier.

➤ Compostage :

Des administrés demandent la mise en place d'un composteur public.

Pour répondre à cette requête, la mairie va signer une convention tripartite avec le SYDED et le SITCOM. Celle-ci aura une durée de vie de 3 ans et se renouvelera par tacite reconduction.

La commune aura la charge de l'évacuation du compost.

Concernant l'entretien nécessaire, 2 référents se sont portés volontaires : C. Portal et D. Boutard.

Pour rappel : un composter sert à mettre uniquement les déchets végétaux, principalement domestiques.

➤ **Déclaration préalable pour les clôtures dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) :**

Dans le cadre du PLUi des règles générales peuvent être imposées pour la mise en place de clôtures, notamment une déclaration préalable de travaux. La communauté des Communes souhaite la mise en place d'une réglementation commune aux neuf communes.

Afin d'obtenir une harmonisation esthétique à la mise en place de ces clôtures, les neuf municipalités vont être consultées et une position sera prise au niveau communautaire.

Pour Lendou en Quercy la proposition de déclaration préalable est soumise au vote.

- 3 avis favorables
- 4 avis défavorables
- 7 abstentions

➤ **Situation des locations communales :**

- Lascabanes : La locataire a repris le paiement du loyer et a régularisé sa situation financière.

A l'ancienne école, comme déjà indiqué, M. le Curé a donné son préavis pour septembre. La mairie va contacter l'évêque afin de réserver dans un premier temps le logement à un remplaçant. Des travaux de rénovation sont à prévoir.

- ST Laurent Lolmie : Les anciens gérants ont soldé leur impayé de loyer du bistrot ; le Conseil municipal salue le travail de médiation mis en place pour régulariser cette situation et l'engagement des anciens gérants.

- ST Cyprien : Les locataires ont quitté les lieux étant à jour des loyers. Une importante rénovation est à prévoir.

➤ **Projets en cours :**

- Vestiaire ST Cyprien : Le cabinet Vergely a honoré le rendez-vous fixé pour l'étude de ce projet. Comme déjà précisé, il lui ait demandé de revoir le projet à la baisse pour respecter le budget alloué. Une rencontre est fixée en septembre pour étudier les propositions du maître d'œuvre.
- Mur cimetière ST Cyprien : la réfection suit son cours ; reste à définir la rambarde et la couleur du crépis
- Pont Moulin de Loys : La chaussée du pont a dû être rehaussée, ce qui va avoir des conséquences pour manœuvrer avec des gros tonnages. L'acquisition d'une bande de terre afin d'élargir le virage doit être demandée au propriétaire.
- Salle des Fêtes ST Cyprien : Il est souhaité une variation de l'intensité lumineuse de cette salle communale. L'entreprise qui a fait les travaux récemment a été contactée et propose de mettre en place un variateur d'intensité pour un coût de 576€ TTC.

➤ **Point déploiement numérique :**

A partir du 31 janvier 2026, il ne sera plus possible de souscrire une nouvelle offre ADSL, même si techniquement la ligne est toujours active. Pour la trentaine d'habitations non reliées, l'opérateur historique Orange fait le déploiement de la fibre sur demande uniquement de l'utilisateur qui doit choisir aussi son opérateur afin de finaliser le raccordement.

Les foyers concernés vont recevoir un courrier pour expliquer la procédure de demande à mettre en place.

➤ **Questions diverses :**

- THOS-Production : Thomas Robert sollicite la commune pour une subvention de 1000€ pour un projet de réalisation de court métrage : « Le charme de la misère », dans le cadre du soutien aux associations locales. Le conseil donne son accord pour le soutien de ce projet.
- Haie du parking de St Laurent Lolmie : Afin de délimiter la chaussée et le parking D. Boutard a déjà proposé la pose d'un bardage bois sur un linéaire de 70 mètres, pour remplacer la haie végétale en fin de vie. Le coût d'achat est de 1230€ HT. Il propose de le mettre en oeuvre avec l'employé communal.
- Cérémonie du 14 juillet : Pour cette célébration, la commune est invitée à se rendre à Montcuq et à pavoiser la mairie.
- Journée cohésion : la date retenue est le dimanche 5 octobre. J.Ph Bourrut-Lacouture calera une date pour planifier l'organisation de cette manifestation.
- Demande d'une administrée sur St Laurent Lolmie : D. Boutard se fait le porte-parole d'une administrée qui estime que la commune a la responsabilité du branchage tombé sur son véhicule garé sur sa propriété. Cet arbre est à priori mitoyen avec un chemin communal, d'où cette requête. Il est proposé à cette personne de faire une déclaration à son assurance. Cependant D.Boutard s'est rendu sur place pour élaguer et dégager le véhicule.
- Maison du bourg de St Cyprien : P. Solacroup se fait la porte-parole de C. Andrieu, vendeuse de biens, qui demande la rétrocession d'un jardin communal au centre bourg du village. Celui-ci est mitoyen avec le bien à vendre, l'ancien bistrot du village. Elle indique que cette opération rendrait le bien plus attractif pour un nouvel acquéreur. Le conseil propose donc une mise à disposition de la-dite parcelle à cadastrer et à ne pas clôturer. Une convention pourra être faite en ce sens.
- Pot de départ : M. le Curé Jean Jacques KERVEILLANT quitte ses fonctions de prêtre pour les marcheurs du « GR65 Saint Jacques de Compostelle ». Un moment de convivialité est prévu le 6 septembre pour son départ. Des informations complémentaires seront transmises à ce sujet.

Levée de la séance 23 heures 15

La Maire déléguée

Patricia SOLACROUP

Le Maire délégué

Didier BOUTARD

Le Maire

Bernard VIGNALS

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du : 8 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit-septembre à vingt et une heures,
Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la
salle des fêtes de SAINT CYPRIEN, sous la présidence de Bernard VIGNALS, Maire.

		D. BOUTARD	P	ML.UHDE	P	P. SOLACROUP	P
M. MAURY	P	L.BAELDE	P	I. BILLIERES	P	JP. BOURRUT-LACOUTURE	P
X.COUTURE	P	P. COZIC	P	I. RESSEGUIER	P	S. DARNIS	P
J. DELPECH	P	F. LAFAGE	E	D. LAFARGUE	P	F. ROBERT	E

P : présent

E : excusé

A : absent

PR : procuration

Public : Présent avec le respect des mesures sanitaires en vigueur.

L'ordre du jour de cette séance :

Le compte rendu de la réunion du 7 juillet 2025 est signé et approuvé à l'unanimité des présents.
Secrétaire de séance : Isabelle BILLIERES

Ordre du jour :

➤ Vente terrain Larnaudie à Lascabanes : Délibération :

Monsieur Pierre LARNAUDIE a demandé l'acquisition d'un trottoir entre ses deux bâtiments d'une surface de 24,5 m², qui sert de voie d'accès. La parcelle a été bornée par le géomètre. Cette parcelle est vendue pour un prix de 1€/m², comme tous les chemins répertoriés qui ont fait l'objet d'une enquête publique sur la commune. (frais de géomètre à sa charge)

➤ Vente terrain de football Prè d'Armagnac ST Laurent Lolmie : Délibération :

L'entreprise SARL ST Pierre de travaux public de Jérémy COUTURE et de Franck BOUKHEZER sollicite la commune pour l'acquisition de l'ancien terrain de foot de ST Laurent Lolmie afin d'implanter le bâtiment d'entreprise (dépôt de matériel, bâtiment avec panneaux photovoltaïque comprenant des bureaux, ...).

La demande concerne 3 parcelles d'environ 9000 m² au total. Un bornage devra être fait au préalable, afin de délimiter le terrain et de connaître la surface réelle qui fait l'objet de la transaction. Dans le PLUI, ces parcelles sont classées Zone U, terrain nu non viabilisé.

Le conseil doit se prononcer pour la vente, le prix, le bornage du terrain.

Vote à l'unanimité des présents pour le bornage, la vente du terrain à un prix de 5 €/m².

Il est précisé que les membres du conseil souhaitent accompagner l'implantation de cette entreprise en proposant un prix compétitif. Une convention annexe sera à rédiger concernant l'entretien de l'accès au terrain.

➤ THOS Production : Thomas Robert : Délibération :

THOS-Production : Thomas Robert sollicite la commune pour une subvention de 1000€ pour un projet de réalisation de court métrage : « Le charme de la misère », dans le cadre du soutien aux associations locales. Après discussion le Conseil municipal accepte sa demande Une délibération sera prise en ce sens.

➤ Décision modificative fonds de concours pont du Moulin de Loys :

La construction d'un pont neuf au moulin de LOY a fait l'objet d'un supplément de prix, pris en charge par la CCQB avec répartition vers la commune conformément au calcul prenant en considération l'élargissement.

Une Décision Modificative doit être prise compléter notre participation d'un montant de 2000 €.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des présents ce complément. Une délibération est prise en ce sens.

Avec l'obligation réglementaire de rehausser la chaussée pour lutter contre les risques d'inondation et afin de manœuvrer dans les meilleures conditions, une réflexion est menée pour l'acquisition d'une bande de terrain supplémentaire.

➤ **Transfert de biens des 3 anciennes communes : Délibérations à prendre :**

A la demande de la DGFIP, une délibération de principe pour faire l'inventaire de tous les biens communaux sur les 3 bourgs doit être prise. Cet inventaire facilitera les calculs d'amortissement annuel des biens de la nouvelle commune

Les membres du conseil donnent leurs accords à l'unanimité des présents.

Une délibération sera prise en ce sens.

➤ **Projets en cours :**

- Vestiaire ST Cyprien : Le cabinet Vergely a fait des contre-propositions, non chiffrées.

Le maître d'œuvre explique que l'enveloppe allouée à ce projet est trop faible. Il demande aussi que la fédération de football valide le projet.

Une nouvelle rencontre va être organisée pour rendre plus explicite la requête de la commune au cabinet Vergely,

- Mur cimetière ST Cyprien : Des travaux de maintien (cloutage) sont en cours. A la place d'un grillage initialement prévu, pour sécuriser le couronnement du mur de soutènement, un garde-corps normalisé va être posé. L'option retenue est une balustrade en fer thermolaquée.

Ce changement d'option n'aura que peu d'impact sur l'enveloppe globale, car un équilibre va s'opérer entre les plus et moins-values.

- Bourg de Lascabanes :

Le projet de réaménagement du bourg doit être revu à la baisse, avec l'absence de dotation DETR.

En conséquence, M. le Maire va prendre attaché auprès du SDAIL et de l'Atelier SILLON de M. Besse pour organiser une réunion afin de retravailler le projet initial,

- Déploiement de la fibre : Afin d'accompagner au mieux les usagers vers le Très Haut Débit, **un site internet a été mis en ligne pour informer et répondre à toutes les interrogations,**

<https://www.economie.gouv.fr/treshautdebit>

Cependant, la mairie reste à disposition des administrés pour les accompagner dans ce changement. Une réunion va être organisée en ce sens.

➤ **Questions diverses :**

• Route de Larroque : Suite à un récent incident survenu sur cet axe, un arrêté va être pris pour interdire l'accès aux 12T et plus. La toiture d'un bâtiment surplombe la voirie et rend la circulation difficile. Il va être demandé au propriétaire de faire le nécessaire pour garantir la sécurité routière à ce niveau.

• Plan Communal de Sauvegarde (PCS) : J-Ph Bourrut- Lacouture informe les membres du conseil qu'il se désengage de la responsabilité de cette action. Le conseil en prend acte. Les membres de la commission vont se réunir pour désigner un nouveau responsable.

• Congrès des maires du Lot: Le congrès des maires est programmé le 17 octobre prochain. Une inscription est impérative avant le 3 octobre.

• Journée cohésion de la commune de Lendou en Quercy : En raison de manifestations prévues sur Montcuq à la date prévue initialement, la journée de cohésion est reportée au 12 octobre. Une information sera transmise à tous les habitants sur les modalités d'inscription et le déroulement de la journée.

- Chemin communaux : les opérations réalisées feront l'objet de délibérations par unité.

Levée de la séance 23 heures

La Maire déléguée

Patricia SOLACROUP

Le Maire délégué

Didier BOUTARD

Le Maire

Bernard VIGNALS

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du : 20 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-octobre à vingt et une heures,
 Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la
 salle des fêtes de SAINT CYPRIEN, sous la présidence de Bernard VIGNALS, Maire.

		D. BOUTARD	E	ML.UHDE	E	P. SOLACROUP	P
M. MAURY	P	L.BAELDE	P	I. BILLIERES	E	JP. BOURRUT-LACOUTURE	P
X.COUTURE	P	P. COZIC	E	I. RESSEGUIER	P	S. DARNIS	P
J. DELPECH	E	F. LAFAGE	E	D. LAFARGUE	P	F. ROBERT	P

P : présent

E : excusé

A : absent

PR : procuration

Public : Présent avec le respect des mesures sanitaires en vigueur.

L'ordre du jour de cette séance :

Le compte rendu de la réunion du 8 septembre 2025 est signé et approuvé à l'unanimité des présents.
 Secrétaire de séance : Delphine LAFARGUE

Ordre du jour :

➤ **Prêt relais ou ligne trésorerie ; délibération**

Monsieur le Maire fait part de la difficulté rencontrée pour l'obtention en temps des 70% de subventions promises pour la réfection du mur du cimetière et des factures de l'entreprise à régler rapidement. La DETR dotation de l'état sera versée en avril 2026 et la subvention PNP est demandée mais non reçue. Les travaux de pluvial du bourg de Lascabanes ont été financés en totalité sans emprunt Pour ce et afin de ne pas utiliser en totalité notre trésorerie, il est souhaitable de faire appel à un prêt relais.

Deux offres ont été reçues (AFL et CREDIT AGRICOLE) pour un montant de 150 000 euros maxi.

Monsieur le Maire propose de retenir la seconde dans les conditions suivantes : taux indexé sur l'Euribor soit au total 3.02% sur un délai de 24 mois avec report du remboursement de capital de 21 mois et frais de dossier de 300 euros.

Monsieur le Maire considère dans un premier temps une somme de 100 000 euros suffisante.

Le Conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité des présents ; une délibération est prise en ce sens ;

➤ **DM : délibération**

Cette décision modificative permet de régler des factures, du marché public concernant les travaux du mur du cimetière. Des études géothermiques et autres ont dû être rajoutées hors marché, Le Conseil Municipal valide ces mouvements comptables à l'unanimité des présents.

Article/chapitre/opération	Désignation	Section	Proposé
2138-21 op 26 Mur cimetière ancien	Intérêts réglés à l'échéance	Investissement I	+ 48 000€
2188-21 op73 Matériel divers	Autres immob corporelles	Investissement I	- 30 000€
2131-21 op 20 Atelier St Cyprien	Installation générale agencement	Investissement I	- 7000€
2131-21 op 24 Appartement St C	Constructions bât publics	Investissement I	- 5000€
231-23 op 95 aménagement Lasca-banes	Immob corp en cours	Investissement I	- 6000€

➤ **Taux indemnisation maires à compter de 01 01 2026**

Ce sujet est reporté à la prochaine réunion du Conseil de décembre

➤ **Vente terrain football Pré d'Armagnac ; délibération**

Lors de la réunion de septembre, la vente de l'ancien terrain de football de SAINT LAURENT LOLMIE a été actée sur le principe pour un prix au mètre carré de 5 euros à l'entreprise ST PIERRE TP pour une partie avec mise en location du restant. La commune se réserve une partie publique (route de contournement du lotissement et talus et haie de bordure basse). Afin d'agir en transparence avec le voisinage et vu une ancienne demande d'achat partielle, D BOUTARD, D LAFARGUE et JP BOURRUT LACOUTURE vont aller à la rencontre des voisins de proximité pour les informer et recueillir leur avis et désidérata. Un projet sommaire d'implantation de hangar avec découpage des parcelles sera réalisé.

Le Conseil Municipal donne son aval pour cette approche à l'unanimité des présents.

➤ **Modification des statuts de TE 46**

Monsieur le Maire rappelle que les statuts d'un syndicat mixte constituent son texte fondateur : ils fixent sa dénomination, son objet, ses compétences, ses modalités d'organisation et de gouvernance, ainsi que ses règles de fonctionnement et de financement. Il précise que la FDEL-Te46, outil structurant pour la gestion et le développement des politiques énergétiques dans le département du Lot, procède aujourd'hui à une révision importante de ses statuts.

La révision 2025 des statuts de la FDEL-Te46 propose notamment :

- D'élargir les compétences obligatoires à la distribution publique de gaz, aux infrastructures de recharge pour véhicules électriques et à la cartographie réglementaire des réseaux (PCRS), en complément du rôle historique d'AODE électricité ;
- De clarifier les compétences optionnelles : éclairage public, énergies renouvelables, mobilité décarbonée, territoires intelligents, communications électroniques ;
- D'optimiser les services mutualisés mis à disposition des adhérents, en apportant un soutien technique, administratif et financier adapté aux besoins des communes et des EPCI membres ;
- De consolider la visibilité et la reconnaissance du syndicat par l'adoption officielle de la dénomination « Territoire d'Énergie Lot » (TE46), dans le cadre d'une identité nationale commune aux autres syndicats d'énergie ;
- De préciser les modalités de désignation des délégués au comité syndical et les modalités de modification statutaires ;

Monsieur le Maire précise que ces évolutions offriront aux adhérents un cadre plus complet et adapté pour répondre aux enjeux énergétiques actuels et futurs, tout en renforçant la mutualisation des moyens et la visibilité du syndicat.

Le Conseil municipal valide à l'unanimité des présents ces modifications de statuts.

➤ **Réunion contrôle listes électorales**

La date du 9 décembre à 14 heures est retenue ; les membres recevront une invitation

➤ **Projets en cours : vestiaire stade SAINT CYPRIEN, point sur l'avancement du mur de cimetière SAINT CYPRIEN, bourg LASCABANES**

- Vestiaires stade SAINT CYPRIEN ; une nouvelle approche avec réduction des coûts doit être demandée au cabinet VERGELY. Un groupe de suivi du dossier est constitué.
- Mur du cimetière : les travaux sont en finalisation ; la balustrade sur le mur sera ajoutée prochainement
- Bourg de LASCABANES : le dossier à l'identique va être relancé sur la plate-forme dématérialisée de demande de subventions.

➤ *Questions diverses*

- Blason de la commune : des propositions ont été réalisées ; les avis sont à partager avant finalisation
- Guide des habitants du QUERCY BLANC : cette nouvelle brochure est maintenant disponible sur le site de la Communauté des Communes du QUERCY BLANC
- Cérémonie du 11 novembre : à préparer pour chaque commune historique ; un repas est programmé à SAINT CYPRIEN. Inscription obligatoire
- Bulletin communal : faire parvenir au plus tôt les articles

Levée de la séance 23 heures

La Maire déléguée

Patricia SOLACROUP

Le Maire délégué

Didier BOUTARD

Le Maire

Bernard VIGNALS

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du : 1 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le premier décembre à vingt heures trente minutes

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la mairie de SAINT CYPRIEN, sous la présidence de Bernard VIGNALS, Maire.

		D. BOUTARD	P	ML.UHDE	P	P. SOLACROUP	P
M. MAURY	P	L.BAELDE	E	I. BILLIERES	P	JP. BOURRUT-LACOUTURE	E
X.COUTURE	P	P. COZIC	P	I. RESSEGUIER	E	S. DARNIS	P
J. DELPECH	P	F. LAFAGE	E	D. LAFARGUE	P	F. ROBERT	E

P : présent

E : excusé

A : absent

PR : procuration

Public : Présent avec le respect des mesures sanitaires en vigueur.

L'ordre du jour de cette séance :

Le compte rendu de la réunion du 20 octobre 2025 est signé et approuvé à l'unanimité des présents.

Secrétaire de séance : Isabelle BILLIERES

Ordre du jour :

➤ Blason de la commune :

Monsieur BINON spécialisé dans la conception de insignes a proposé ses services pour la réalisation du blason communal comme sur d'autres territoires.

La consigne était de faire référence aux 3 anciennes communes (avec des feuilles de chênes, arbre emblématique de notre vallée), la rivière, le chemin de St jacques de Compostelle et la région Occitanie. Plusieurs planches ont été présentées aux membres du conseil.

Un vote a eu lieu à l'unanimité des présents pour le choix définitif du blason.

Pour le travail réalisé, une indemnisation de 500€ a été voté.

Une délibération est prise en ce sens, permettant d'obtenir de sa part, le droit de propriété et le droit d'usage à l'unanimité des présents.

➤ Appel candidature SPS Lascabanes – Délibération :

Afin de relancer le projet de rénovation du bourg de Lascabanes il est nécessaire de désigner un coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé (SPS), dès lors que plusieurs entreprises interviennent sur un même chantier de BTP.

C'est un acteur incontournable de la sécurité des chantiers. Il veille à la prévention des risques liés à la coactivité, en matière de sécurité et de santé.

Une consultation restreinte de cinq cabinets sera lancée avec demande de réponse début janvier 2026

➤ Taux d'indemnisation des maires délégués :

Avec la commune nouvelle Lendou en Quercy et, comme déjà expliqué dans le CR du 7 juillet, Il y aura suppression des mairies et des maires délégués à compter du premier janvier 2026. Au vu la grille indiciaire pour les communes de 500 à 999 Hab. l'indemnité brute ne peut dépasser 10.7% de l'indice national.

Les deux maires délégués à SAINT CYPRIEN et SAINT LAURENT LOLMIE seront des adjoints et devront recevoir une indemnisation en cohérence avec les règlements en vigueur.

Le Conseil municipal n'a pas souhaité aligner ce taux avec les autres adjoints ; et valide cette proposition.

Une délibération à l'unanimité des présents est prise en ce sens.

A titre d'information, c'est le maire qui récupère le pouvoir de police et le pouvoir d'officier d'état civil. Toutefois, celui-ci peut déléguer ces pouvoirs.

➤ **Vente terrain de football Prè d'Armagnac ST Laurent Lolmie : Délibération :**

L'entreprise SARL ST Pierre de travaux public de Jérémy COUTURE et de Franck BOUKHEZER sollicite la commune pour l'acquisition de l'ancien terrain de foot de ST Laurent Lolmie pour planter l'entreprise (dépôt de matériel, bâtiment avec panneaux photovoltaïque comprenant des bureaux, ...).

La demande concerne 3 parcelles d'environ 9000 m² au total.

Par souci d'équité, le conseil a informé en amont les voisins de cette transaction en discussion.

Ceux-ci ont exprimé sous pli leur désiderata (achat de terrain) et leurs inquiétudes sur l'implantation d'une entreprise de BTP.

Afin de trouver une entente avec les différents acquéreurs et de lever les freins, une réunion va être organisée en soirée (date à fixer) avec certains membres du conseil, (D. Lafargue, D. Boutard)

➤ **Réunion, contrôle listes électorales :**

En France, les listes électorales sont des registres qui recensent tous les citoyens inscrits pour voter dans une commune. Leur bonne tenue est essentielle pour garantir la régularité et la transparence des scrutins. La gestion des listes est assurée par le maire, en tant qu'autorité locale, avec le soutien des services de l'état.

La commission de contrôle des listes instaurée dans chaque commune est essentielle pour garantir l'impartialité et la légalité de la tenue des listes.

Les membres de la commission vont se réunir le 9 décembre à 14h à St Cyprien pour vérifier les listes électorales, pour prendre en compte les inscriptions, les radiations (déménagement, décès, perte des droits civiques), les modifications.

➤ **Bulletin communal :**

Afin de finaliser le bulletin communal, des articles sont à transmettre, concernant :

- Le syndicat de l'eau,
- Information sur la restauration : où manger, où remplir le frigo
- Activités sportives : Badminton, volley, ...
- La chasse
- etc

➤ **Projets en cours :**

-Vestiaire ST Cyprien : Dossier en attente.

- Mur cimetière ST Cyprien : Les travaux de maintien sont réalisés ; reste la mise en œuvre de la balustrade en fer thermolaqué pour sécuriser le couronnement du mur de soutènement.

- Bourg de Lascabanes :

Monsieur le maire a pu rencontrer Madame la Préfète et à nouveau aborder le dossier du réaménagement du bourg de Lascabanes. Le projet va être réétudié pour une nouvelle demande de subvention. En conséquence, une attache sera prise auprès du SDAIL du département pour organiser une réunion afin de retravailler le projet.

Concernant la réfection du revêtement de la D7 dans le bourg par les services du Département, la date est reportée à 2027. Vu la déviation sur la route de Lascabanes, suite aux travaux de la côte du Cluzel, on peut considérer que le « timing » est optimal.

Pont la Taillade : Le pont est terminé, les rampes déportées (à 5,40mètres de large, pour l'accès aux outils agricoles) sont posées. Vu l'accentuation du dos-d'âne à ce niveau, les services de la CCQB vont intervenir pour atténuer la pente.

Pont du moulin de Loy : Afin de faciliter les manœuvres sur cet axe, une bande de terrain va être récupéré pour agrandir le virage et en accord avec le propriétaire riverain.

Appartement ancienne école de Lascabanes : Des devis ont été demandés pour des travaux de peinture, d'électricité et pour la réparation d'une gouttière et d'un volet de fenêtre. Le montant s'élève à 4400€. Travaux nécessaires avant de remettre le bien en location.

➤ **Questions diverses :**

Sur Intra-Muros, nécessité de mettre les comptes-rendus de conseil et les délibérations en accès rapide (au fil de l'eau).

Levée de la séance 23 heures

La Maire déléguée

Patricia SOLACROUP

Le Maire délégué

Didier BOUTARD

Le Maire

Bernard VIGNALS

Démographie 2025 :

SAINT CYPRIEN :

Baptême civil :

Alix MOMBRU, le 17/05/2025

Mariage :

Janet HULSE et Frances GARNETT, le 17/09/2025

PACS :

Mathis LAFARGUE et Cloé GALLAND, le 15/03/2025

Florian BORD et Lucille THEATE, le 19/06/2025

Décès :

Rose STUART, décédé à Saint-Cyprien le 08/06/2025

Jean ARENES, décédé à Auch, le 17/11/2025

SAINT LAURENT LOLMIE

Décès :

Philippe LAMOLIERE, décédé à Cahors, le 8/01/2025

Josette JAMBUT, (PERNIN) décédée à Cahors, le 27/04/2025

Christophe LAMOLIERE décédé le 16/07/2025

Christian LAFAGE, décédé à Cahors le 8/08/2025

Robert LHOEST, décédé le 12/08/2025

Georgette BRAMAN décédée le 29/08/2025

LASCABANES :

Naissance :

Gabriel, Jules, Moïse LELIEVRE, né à Cahors, le 13/08/2025

Décès :

Suzanne CROCIS, née PASSARIEU, décédée à Cahors, le 02/02/2025

Marie France BERNET décédée le 20 /12/2025

Bienvenue à

Henry HUISMAN et Cécile au lieu-dit Lafage

Jennifer LAVAL et Christophe AMADIEU à Pré d'Armagnac

Madame et Monsieur P DOUILLOON, Madame GODIN aux Placettes

Au dernier recensement la commune compte 622 habitants (source INSEE)

TRAVAUX

D'important travaux ont été réalisés ou sont en cours de finition sur notre commune comme indiqué dans nos comptes rendus des conseils municipaux.

Le mur du cimetière de SAINT CYPRIEN a été renforcé dans sa totalité par la technique du cloutage. L'entreprise CROBAM titulaire du marché avec la maîtrise d'œuvre du cabinet GETUDE ont réalisé ce chantier dans les délais impartis. Reste à réaliser la pose d'une balustrade en métal thermolaqué non prévu au départ mais sécuritaire pour les visiteurs.

Le montant des travaux s'élève à 280 000 euros hors taxes (hors balustrade) avec des subventions (147 000 euros du CEREMA Programme National des Ponts et ouvrages d'art; 21 300 euros de DETR ETAT). Une participation de la communauté des communes à hauteur de 7 000 euros pour le mur de soutènement de la voie amenant à l'entrée de l'église a complété les aides.

La commune a participé, dans le cadre de la rénovation du bourg de LASCABANES, à la rénovation des réseaux eau potable , eaux usées et pluvial. Un accord global a été réalisé avec le syndicat des eaux du Quercy Blanc pour le partage des coûts sachant que le réseau pluvial est à charge de la commune. Cette approche a fait appel à un seul maître d'œuvre (cabinet TSA 24) et une seule entreprise (SAS AVEZOU); les couts du pluvial ont été versés directement par la commune pour un montant avoisinant les 150 000 euros hors taxes.

La communauté des communes du QUERCY BLANC a réalisé la reconstruction d'un pont neuf au moulin de LOYS avec élargissement important de la voie. Dans le cadre des accords commune /communauté les élargissement restent à charge des communes , la communauté n'ayant que la responsabilité de l'entretien des ouvrages. Lendou en Quercy a participé à hauteur de 50 000 euros à ce nouveau dimensionnement.

La communauté des communes a également rénové en totalité et à sa charge exclusive le pont de La Taillade.



La Taillade

Moulin de LOYS





Mur cimetière SAINT CYPRIEN

La commune de Lendou-en-Quercy poursuit ses travaux de rénovation de ses réseaux. Après le village de Lascabanes cet hiver où les réseaux assainissement et pluvial ont été séparés et changés, c'est le bourg de Saint-Cyprien qui va faire l'objet de travaux de création d'un système d'assainissement collectif, avec mise en place d'une station d'épuration qui sera installée derrière la nouvelle mairie. En effet, faute de station d'épuration, les eaux usées partaient dans le pluvial. Cette opération s'inscrit dans le cadre du Schéma directeur d'assainissement collectif des eaux usées imposé à toute commune qui en est dépourvue. Les réseaux d'eau potable sont conformes et n'ont pas besoin d'être rénovés.

Le montant des travaux réseaux est de 230 900 € TTC, le montant des travaux STEP (traitement des eaux usées) de 151 300 €, pour un montant total de 382 200 €. Tout est financé par le Syndicat d'eau potable-assainissement du Quercy blanc, présidé par Didier Boutard, qui assure la maîtrise d'ouvrage, par l'Agence de l'eau, et par le département. Aucune participation financière n'est demandée à la commune. L'assistance à maîtrise d'œuvre est assurée par le Syded du Lot, la maîtrise d'œuvre par TSA 24, domicilié à Montplaisant (Dordogne). Le chantier a été confié à deux entreprises basées également en Dordogne : la SAS Avezou et l'entreprise Colas, établissement de Saint-Astier.

Le prévisionnel du chantier prévoit un démarrage vers le 15 octobre, pour une durée de quatre mois. Toute la traversée du village est concernée. La circulation sera interdite, avec un contournement via la D7. Seuls les riverains pourront accéder à leur maison en fin de journée.

Le troisième village de la commune, le bourg de Saint-Laurent-Lolmie, répond aux normes en vigueur et est suffisamment étendu pour permettre l'installation de réseaux individuels. Il ne nécessitera aucun travaux.

Cinquième journée commune nouvelle

Dimanche 12 octobre, Lendou-en-Quercy organisait pour la 5e fois une journée-rencontre dédiée à la commune nouvelle, avec des animations proposées par les membres du conseil municipal. L'objectif : se faire plaisir et renforcer les liens entre les habitants de la vallée. C'est en effet le 1er janvier 2018 que les trois communes historiques de Lascabanes, Saint-Cyprien et Saint-Laurent-Lolmie ont fusionné en une seule collectivité qui comptabilisait 632 habitants au 1er janvier 2025. Essentiellement agricole, la commune affiche une belle vitalité économique et touristique, avec le passage de 15 000 marcheurs empruntant le GR 65 chaque année, et une offre d'hébergement conséquente, avec plus d'une centaine de lits.

Le lieu de rassemblement était fixé au stade Daniel-Maury de Saint-Cyprien en début de matinée, autour du partage d'un petit-déjeuner offert par la municipalité. Une soixantaine de participants ont pris le départ, à vélo ou à pied. Les vététistes se sont d'abord élancés pour un tracé de 42 km à travers le territoire, de vallées en coteaux, avec une deuxième variante plus courte, alternant les chemins en castine, le GR 65 et le bitume. L'occasion aussi de passer près des éléments du patrimoine, comme la chapelle de Saint-Jean-le-Froid ou le moulin de Ramps. Un peu plus tard, ce fut le départ d'une randonnée pédestre sur deux distances, un 10,5 km et un 14,4 km pour les marcheurs confirmés, tout au long des chemins traversant la commune.

Voir aussi :

Le Grand JT des Territoires du 15 novembre 2025



Pluviométrie relevée à st Laurent Lolmie :

Moyenne annuelle : 830 millimètres .

Année la plus sèche : 2005 : 543 mm .

Année la plus humide : 1959 : 1215 mm

2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
828mm	912mm	949mm	609mm	1088mm	874mm	824mm

VIDE GENIER SAINT LAURENT LOLMIE

Le club du troisième âge des 3 clochers a organisé 3 vide greniers en 2025 attirant de nombreuses personnes à la recherche de la bonne affaire.

Merci aux bénévoles pour l'accueil des participants , pour la buvette et le stand restauration frites/ saucisses tant apprécié .



FETE LOCALE DES VIGNALS

La fête locale 2025 des VIGNALS a été une vraie réussite !

Grâce à l'énergie des bénévoles et à la participation des habitants et visiteurs, le village a vibré tout le week-end dans une ambiance conviviale et joyeuse.

Le samedi soir, près de 400 personnes se sont retrouvées autour du traditionnel méchoui, dans une atmosphère chaleureuse et animée. Le dimanche, la randonnée en mobylettes a une nouvelle fois fait sensation, offrant un défilé haut en couleur dans les rues du village.

Le vide-greniers a également attiré de nombreux exposants et chineurs, contribuant pleinement à l'animation de la journée.

Un grand merci à tous les bénévoles, partenaires et participants !

Rendez-vous les 18 et 19 juillet 2026 pour une nouvelle édition.



FETE LOCALE DE SAINT CYPRIEN

Chers amis,

Une fois de plus nous sommes ravis du succès de notre fête en juillet denier.

Notre barnum flambant neuf, notre équipe de serveurs sur leur trente et un dans leurs t-shirts bleus stylés, les lumières stroboscopiques du DJ ont donné une note d'élégance à la soirée dansante du vendredi soir. La recette de la buvette a été honorable.

Le samedi soir la douceur de la température était exceptionnelle et nous avons atteint un record de 293 repas (273 adultes et 20 enfants). Notre traiteur a encore excellé et l'animation par Laetitia et Daniel a su galvaniser même les plus récalcitrants, nous les réserverons pour l'année prochaine.

La belote du dimanche après midi s'est déroulée comme à l'accoutumée: 20 couples d'habitués ont eu plaisir à se retrouver.

Myriam avec sa ludothèque a attiré un peu plus de curieux que les années précédentes, ce qui a été très encourageant pour elle.

Nous vous remercions pour votre généreuse contribution lors de la présentation des fleurs et nous sommes toujours reconnaissants envers nos bénévoles sur qui nous pouvons infailliblement compter d'année en année.

Prenez note de la date de notre prochaine fête: du 3 au 5 juillet 2026. Nous serons heureux de vous y retrouver nombreux.

Le Comité des Fêtes vous souhaite à tous une agréable nouvelle année!



Ça y est, déjà le premier quart de siècle du second millénaire. Nos aînés se portent bien dans l'ensemble et comme toujours, certain mieux que d'autres. Nous pensons principalement à nos amis Suzanne, Evelyne et Maurice qui ont quelques soucis en ce moment. Notre centenaire se porte à merveille, bien que suivie par 8 nonagénaires, elle compte bien ne pas se laisser rattraper! L'association retient 80 adhérents, un record...

Nous avons la chance d'avoir le soutien de la Mairie que ce soit par la gratuité de la disposition de la salle des fêtes, d'une subvention ou encore des copies à distribuer. Merci.



Les activités qui emportent les meilleures participations restent les repas, qu'il s'agisse des goûters anniversaires trimestriels (± 30 participants) ou des repas complets : restaurant à Saint Matré, chez nous les os de canards, aligot (± 65 personnes).



Aligot du 22 octobre dernier 67 convives

Les concours de belotes réunissent en moyenne la vingtaine d'équipes.

Les voyages se font avec un nombre très, trop restreints de participants.

Les quatre jours en Espagne en février à l'occasion des 25 ans de Combedouzou n'ont rassemblé que 12 convives et seulement 11 pour le repas cabaret à Pont du Casse en octobre. Ce dernier, le « Petit Paradis » propose une soirée transformiste le samedi 6 mars 2026. Le coût sera d'environ 65€ par personne, repas et spectacle, c'est ouvert à tous. Nous y avons eu un avant goûter en regardant et écoutant chanter Zizi Jeanmaire.

Le dimanche 30 novembre GM Lot organise un spectacle cabaret à Montcuq, sur les 150 assistants, 16 de notre association répondent présents.

Ateliers “Opération Passeport Prévention Séniors” dans la Vallée du Lendou : Un succès collectif pour préserver la santé des ainés

Dans le cadre enchanteur de la Vallée du Lendou, les seniors de notre territoire ont pu participer à une initiation porteuse de sens : les ateliers “Opération Passeport Prévention Seniors”. Cette animation portée par Sylvie BESSIERES et financée par le Département du Lot, le Crédit Agricole et Harmonie Mutuelle, a rassemblé 44 participants motivés autour d'un objectif commun : préserver leur santé tout en partageant des moments conviviaux.

Un programme riche et adapté

Au cœur de cette initiative, 12 ateliers diversifiés ont été organisés à la salle des fêtes de Saint-Cyprien, gracieusement mise à disposition par la municipalité. Ces rencontres ont offert aux seniors des outils pratiques pour améliorer leur bien-être physique, mental et social.

Dans une ambiance chaleureuse, les participants ont pu échanger leurs expériences, approfondir leurs connaissances en matière de prévention santé et pratiquer des activités bénéfiques pour leurs équilibre global.

Une mobilisation exemplaire

Ce succès n'aurait pas été possible sans l'engagement des bénévoles et l'association Génération Sud Lot. Grâce à leur dévouement et à leur organisation, les ateliers ont été un véritable moment de partage et de solidarité.

Une démarche collective à poursuivre

L'initiative démontre qu'une approche communautaire, soutenue par des partenaires engagés et une municipalité impliquée, peut réellement faire la différence dans la vie des seniors. Les ateliers “Opération Passeport Prévention Séniors” incarnent l'importance de créer des espaces d'échanges et de prévention pour favoriser un vieillissement actif et serein.

Vers de nouveaux horizons

Face à cet engouement, les bénévoles espèrent pérenniser et enrichir ce type d'initiatives. C'est une belle démonstration de ce que peut accomplir une équipe unie pour le bien-être de ses ainés.

Une preuve supplémentaire que santé, convivialité sont les piliers d'un territoire vivant et chaleureux.

Un grand merci aux organisateurs, partenaires et participants qui ont rendu possible cet évènement !

Bleuets Badminton Club



5 grammes de plumes, des tonnes d'émotions et de plaisir

Tous les dimanches matin à partir de 10 h, alors que certains habitants de LENDOU en QUERCY se préparent à partir au marché, croisant ceux qui en reviennent, un drôle de balai se déroule dans le gymnase Daniel MAURY de Saint-Cyprien.

Des volants fusent ou virevoltent suivant l'intensité et la force de leurs projections, créées par des mouvements de raquette plus ou moins amples et circulaires de leurs auteurs.

Nous ne sommes pas dans un balai d'opéra classique mais sur des courts de Badminton.

Ce scénario se reproduit les mardi et vendredi à partir de 18h30.

Nous sommes actuellement 44 adhérents avec une parité presque totale et une relève assurée par plusieurs jeunes joueurs.

Mais c'est quoi au juste le BADMINTON ?

C'est le deuxième sport le plus pratiqué au monde après le Football

Le badminton est un sport de raquette qui oppose soit deux joueurs ou joueuses (simples), soit deux paires (doubles), placés dans deux demi-terrains séparés par un filet. Les joueurs et joueuses, appelés badistes, marquent des points en frappant un volant à l'aide d'une raquette afin de le faire tomber dans le terrain adverse. L'échange se termine dès que le volant touche le sol ou reste accroché dans le filet. Le volant est un projectile aux propriétés aérodynamiques uniques qui lui donnent une trajectoire très différente des balles utilisées dans la plupart des sports de raquette. Depuis 1992, le badminton est un sport olympique qui se décline en 5 disciplines : simple homme, simple dame, double homme, double dames et double mixte.



C'est le sport de raquette le plus rapide du monde, il est fréquent de voir une douzaine d'échanges en double en moins de 10 secondes. Le record de vitesse pour un volant en compétition est détenu depuis le 14 avril 2023 par Satwiksairaj Rankireddy, , qui a frappé le volant à la vitesse de 565 km/h.



Aucun Bleuet n'a encore atteint cette vitesse, mais nous ne désespérons pas de s'y approcher.

Nous organisons un mini championnat du sud lotois tout au long de l'année avec les clubs de Lalbenque, Sauzet, Prayssac, ASCET 46.

Comme tous bons Gaulois, nos joutes sportives se terminent par un bon banquet, bien garni des mets préparés par nous tous, mais surtout par de franches rigolades de convivialité.



Nous avons également créé cette année une section PING-PONG, dont vous trouverez un article pages suivantes.

L'année sportive s'est clôturée par un repas convivial délicieusement préparé par Titine de Saint Laurent-Lolmie, réunissant les Badistes et les Pongistes, suivi par un Karaoké endiablé.



Nous remercions la municipalité, de nous accompagner dans notre action de dynamiser les activités sportives de notre vallée du Lendou.

Les créneaux de jeu au Gymnase DANIEL MAURY de Saint Cyprien à LENDOU EN QUERCY

- Dimanche de 10h à 12h
- Mardi à partir de 18h 30
- Vendredi à partir de 18h 30

Email: bleuets.bad.club46@gmail.com

Bien sportivement



Bleuets Badminton Club

Section PING-PONG



« le ping fait vivre plus vieux et en même temps, il fait vivre plus jeune. »

Grande nouveauté cette année, le gymnase Daniel MAURY s'honore d'un nouveau sport pratiqué dans la vallée du Lendou.

Depuis la rentrée sportive, quelques pongistes se retrouvent le jeudi soir dans la salle omnisports de Saint Cyprien.

Le BBC à qui ses statuts confèrent la pratique de "tout sport de raquette" a créé cette nouvelle activité sur l'impulsion de plusieurs passionnés dont quelques badistes. Il s'enrichit de cette nouvelle discipline et a investi dans trois nouvelles tables acquises auprès de la ville de LAUZERTE.



L'activité est ouverte à tous moyennant l'adhésion au club BBC, la cotisation est de 42 € pour l'année et permet de pratiquer le Ping-Pong mais aussi le badminton.

N'hésitez pas à nous rejoindre les jeudis soir à 18h30, que vous soyez débutants ou confirmés. Le prêt de raquette est possible et il n'est pas nécessaire d'apporter vos balles, seulement votre volonté et votre bonne humeur.

Contact : Pascal 06 87 56 12 31

Ou Email: bleuets.bad.club46@gmail.com



Volley-ball " Bleuets de Lendou"



1er entraînement
17/09/2025



2ème match avec l'équipe de Figeac
19/11/2025

Un bon petit groupe

Pour cette nouvelle saison 2025-2026, le club de Volley des " Bleuets du Lendou " engagé en championnat " UFOLEP " à renforcé son effectif avec l'arrivée de 2 nouvelles recrues ; tout d'abord Sébastien Crêteur venant de Montcuq en début de saison, ensuite quelques temps plus tard celle de Cédric Loureiro de St Laurent-Lolmie. Tous deux très motivés et déjà bien intégrés au groupe qui compte une dizaine de licencies prêts à défendre les couleurs des bleuets. Avec déjà 2 victoires et une courte défaite par 3 sets à 2 face à Figeac ; ce petit groupe semble armé pour jouer les premiers rôles dans le championnat de 3ème division départementale avec une ambition affichée d'être champions du Lot ou au moins jouer les phases finales comme par le passé....

En début de saison lors de l'assemblée générale un nouveau bureau a été élu :

Président	Jérôme Delpech
Trésorier	Fabien Groulez
Secrétaire	Pablo Ruamps
Responsable	Fabien Groulez
D'équipe	

Toutes les personnes intéressées par ce sport peuvent se joindre à nous lors des entraînements du lundi ou mercredi au gymnase de St Cyprien, pour cela contacter Jérôme au 06 74 08 47 12 ou Fabien au 06 07 12 77 88.

Amicalement
Les Volleyeurs des Bleuets

Les Bleuets du Lendou Saint-Cyprien Montcuq, un club en mouvement

L'Entente des Bleuets du Lendou Saint-Cyprien Montcuq poursuit son développement et confirme, cette saison, son ancrage dans la vie sportive locale.

La base du projet reste l'école de football. Avec 14 licenciés en U9 et U11, le club continue de former ses jeunes dans un cadre sérieux mais convivial. Ce travail est rendu possible grâce à l'investissement de Yohan Quebre et Nicolas Janvier, régulièrement épaulés par Mathis Ramet. Leur présence et leur engagement permettent aux plus jeunes de progresser tout en conservant le plaisir du jeu.



Chez les seniors masculins, le groupe de 30 licenciés affiche une belle stabilité. Depuis la moitié de la première partie de saison, le coaching est assuré par Julien Pélaprat, accompagné de Patrice Brouillé. Un duo qui a su installer une dynamique collective et maintenir un esprit de groupe solide.



L'un des faits marquants de la saison reste la création de l'équipe seniors féminine. Le projet a rapidement trouvé son public avec 23 joueuses âgées de 15 à 42 ans. Encadrée par Benjamin Gay et Davy Courteille, l'équipe a su se structurer et trouver sa place, illustrant la volonté du club de s'ouvrir davantage et de répondre à une attente bien réelle sur le territoire.



La saison a également été marquée par un changement à la tête du club. Après 18 années de présidence, Jean-Luc Muret a décidé de passer le relais. Son engagement sur la durée a profondément marqué la vie du club. La co-présidence est désormais assurée par Théo Brouillé et Julien Pélaprat, entourés d'un bureau qui reste inchangé avec Patricia Solacroup à la vice-présidence, Jean-Michel Solacroup à la trésorerie et Manon Fontaine au secrétariat général.

Cette dynamique sportive et associative repose aussi sur l'implication constante des bénévoles. Présents lors des entraînements, des matchs et des événements, ils jouent un rôle essentiel dans le fonctionnement quotidien du club.

Parallèlement, une démarche active de recherche de partenaires a été engagée. De nombreux commerces locaux ont déjà répondu présents, apportant un soutien précieux au club. Cette mobilisation reste ouverte à ceux qui souhaiteraient s'associer au projet.

Les conditions de jeu ont également évolué avec la mise en service de la nouvelle pelouse du terrain de Montcuq, utilisée dès le début de l'année par les joueuses et joueurs, et appréciée par l'ensemble des équipes.

Enfin, depuis plusieurs saisons, le club s'appuie sur une communication régulière et suivie sur les réseaux sociaux. La gestion des pages Facebook et Instagram est assurée par Thomas Chevaleyrias, tandis qu'Elina Groulez rédige les résumés de matchs, particulièrement appréciés par les supporters ne pouvant pas toujours se déplacer. Précurseur dans le district il y a deux ans, le SCM se félicite de voir cette initiative aujourd'hui largement reprise. Les photos de Jean-François Héliot viennent compléter ce travail.

Entre engagement sportif, bénévolat et ancrage local, les Bleuets du Lendou poursuivent leur chemin avec sérieux et ambition.

SOCIETE DE CHASSE DE SAINT-LAURENT-LOLMIE

En cette fin d'année 2025, je viens à nouveau vous donner des nouvelles de notre société de chasse.

Il y a un an dans le bulletin communal je vous signalais la fusion entre la société de chasse de Saint-Laurent-Lolmie et de Montlauzun. Cette fusion, pour réguler surtout la présence importante du sanglier sur ces territoires, a été parfaitement réussie. En cette saison 2024/2025 42 sangliers ont été abattus en 24 jours de chasse. Ce chiffre est très important car il démontre que notre ratio (jours de chasse/animaux prélevés) donne le chiffre de 1,75 par jour. Grâce à ce résultat très positif, en cette année 2025 nous pouvons constater que les sangliers sont beaucoup moins nombreux et les dégâts ont pratiquement disparus sur les terres, mais la pression doit continuer.

Nos battues aux sangliers n'ont lieu que le dimanche pour permettre aux autres usagers de la commune de profiter des beaux chemins de randonnées.

Pour faire un bilan complet je n'oublierais pas la chasse au petit gibier qui se pratique individuellement sur le terrain et ne concerne que quelques chasseurs de notre société. Cette chasse est ouverte le lundi, mercredi, samedi et dimanche. D'après les premiers résultats le lièvre est bien présent sur nos terres, la perdrix rouge se fait très rare et la palombe que de passage.

En 2026 je tiens à vous signaler deux dates très importantes :

1^{er}: le banquet de la chasse se tiendra à la salle de Saint-Laurent-Lolmie (sûrement le dernier dimanche de juin)

2^{ème} : Pour la première fois dans notre village aura lieu l'organisation du championnat national de meute de chiens courants sur lièvres. 40 meutes (environ 400 chiens) sélectionnées sur toute la France vont concourir pour déterminer la meilleure meute. Pendant trois jours elles seront lâchées sur une vingtaine de communes entourant notre village par des juges officiels de l'AFACCC* et une d'entre elle représentera la France.

Cette manifestation aura lieu le dernier week-end de mars, du vendredi à dimanche à la salle des fêtes. Des chapiteaux seront installés sur la place, entre mille cinq cent et deux milles personnes sont attendues pendant les trois jours.

Je tiens à préciser que ce concours est fait pour juger l'action et le comportement d'une meute sur la piste du lièvre non tiré (pas d'arme ce jour-là) et ce lièvre sort bien sûr victorieux de la poursuite.

Merci à vous tous et meilleurs vœux cynégétiques en cette fin d'année.

J. PARRIEL

*AFACCC = Association Française pour l'Avenir de la Chasse aux Chiens Courants

LA PÉTANQUE DU QUERCY

Bien sûr que la Pétanque du Quercy existe avec ses 41 licenciés et 11 adhérents dont 24 % de féminines . Ce club est né en 1957 sous le nom de "La boule Montcuquoise " et suite au besoin d' intégrer les communes environnantes pour représenter ce sud du lot et du Quercy ça va devenir " La Pétanque du Quercy " en intégrant le Lendou et le Quercy Blanc de Montcuq .

Toute l'année ses licenciés et licenciées sont présents sur tous les terrains du Lot pour y disputer soit des championnats en individuel , à 2 ou à 3 , et aussi en équipe pour des compétitions open départementales .

Tous et toutes sont habillés en vêtements de sport aux couleurs du club . Les compétitions se déroulent au boulodrome aménagé par la mairie et les bénévoles à St Jean . Cet équipement est un des plus beaux du département et reconnu comme tel . Tous les ans 2 concours officiels y sont organisés avec la participation de plus de 120 joueurs à chaque fois et 1 concours à St Laurent avec aussi un cadre idéal avec ses arbres et son ombre .

Les résultats du club méritent le respect à travers le département . En effet 2 équipes vétérans , 1 équipe féminine , 2 équipes Open représentent le club et encore cette année les vétérans terminent 1er et 3 ème avec une défaite en 1/2 finale . Les féminines obtiennent le titre de championne du Lot de 2ème division en battant St Germain du Bel Air le 8 /11 à Cahors et entrent dans l' histoire car jouer une finale c'est bien , mais la gagner c'est pas rien .

Tous les jours , il y a une douzaine de personnes qui sont présentes au boulodrome pour assouvir leur passion et sont prêts à vous accueillir pour intégrer le club et passer un moment de détente et de passion .



Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes !



PROTÉGEZ LES ACCÈS

- **Équipez votre porte d'un système de fermeture fiable**, d'un moyen de contrôle visuel (œilleton), d'un entrebâilleur.
- **Installez des équipements adaptés et agréés** (volets, grilles, éclairage programmé, détecteur de présence, systèmes d'alarme). Demandez conseil à un professionnel.

SOYEZ PRÉVOYANT

- **Photographiez vos objets de valeur**. En cas de vol, vos clichés faciliteront à la fois les recherches menées par les forces de l'ordre et l'indemnisation faite par votre assureur.
- **Notez le numéro de série et la référence des matériels et biens de valeur**. Conservez vos factures.

SOYEZ VIGILANT

- **Changez les serrures de votre domicile** si vous venez d'y emménager ou si vous venez de perdre vos clés.
- **Fermez la porte à double tour**, même lorsque vous êtes chez vous.
- **Faites attention à tous les accès**. Ne laissez pas de clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée.
- Avant de laisser quelqu'un entrer chez vous, **assurez-vous de son identité**. En cas de doute, même si des cartes professionnelles vous sont présentées,appelez le service ou la société dont vos interlocuteurs se réclament.
- Ne laissez jamais une personne inconnue seule dans une pièce de votre domicile.
- **Placez en lieu sûr** vos bijoux, carte de crédit, sac à main et clés de voiture. Ne laissez pas d'objets de valeur visibles à travers les fenêtres.
- Si vous possédez un coffre-fort, il ne doit pas être apparent.



Signalez au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie tout fait suspect pouvant indiquer qu'un cambriolage se prépare.

NE COMMETTEZ PAS D'IMPRUDENCE

- N'inscrivez pas vos nom et adresse sur votre trousseau de clés.
- **Ne laissez pas vos clés sous le paillasson**, dans la boîte aux lettres, dans le pot de fleurs... Confiez-les plutôt à une personne de confiance.
- De nuit, en période estivale, **évitez de laisser les fenêtres ouvertes**, surtout si elles sont accessibles depuis la voie publique.
- Ne laissez pas dans le jardin une échelle, des outils, un échafaudage ; ils offrent des moyens d'entrer chez vous.

AVANT DE PARTIR EN VACANCES

- Informez votre entourage de votre départ (famille, ami, voisin, gardien...).
- Faites suivre votre courrier ou faites-le relever par une personne de confiance : une boîte aux lettres débordant de plus révèle une longue absence.
- Transférez vos appels sur votre téléphone portable ou une autre ligne.
- Votre domicile doit paraître habité tout en restant sécurisé. Créez l'illusion d'une présence, à l'aide d'un programmeur pour la lumière, la télévision, la radio...

Ne communiquez pas vos dates de vacances ou vos absences sur vos réseaux sociaux. Il est déconseillé de publier vos photos de vacances. Toutes ces informations facilitent l'action des cambrioleurs.



VOUS ÊTES VICTIME OU TÉMOIN D'UN CAMBRIOLAGE : COMPOSEZ LE 17 !



Prévenez immédiatement, en composant le 17, le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie du lieu d'infraction.

Si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez pas de risques ; privilégiez le recueil d'éléments d'identification (physionomie, vêtements, type de véhicule, immatriculation...).

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE

Préservez les traces et indices à l'intérieur comme à l'extérieur :

- ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre;
- interdisez l'accès des lieux.

UNE FOIS LES CONSTATATIONS FAITES

- Faites opposition auprès de votre banque, pour vos chéquiers et cartes de crédit dérobés;
- prenez des mesures pour éviter un autre cambriolage (changement des serrures, réparations...);
- déposez plainte au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie
- en vous munissant d'une pièce d'identité. Pour gagner du temps, vous pouvez déposer une pré-plainte sur internet : <https://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr/>
- déclarez le vol à votre assureur, par lettre recommandée, dans les deux jours suivis. Vous pouvez y joindre une liste des objets volés, éventuellement avec leur estimation.

Pourquoi déposer plainte ?

Il existe des spécialistes de police technique et scientifique dans chaque département. Ils relèvent les traces et indices en vue d'identifier les auteurs des cambriolages.



VOTRE COMMISSARIAT DE POLICE OU VOTRE BRIGADE DE GENDARMERIE :



COMMUNAUTE DE BRIGADES DE LALBENQUE
230 ROUTE DE CAHORS
46230 LALBENQUE
cob.lalbenque@gendarmerie.interieur.gouv.fr
Tel: 17 ou 0565316117



Application grand public

www.interieur.gouv.fr



OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Vous partez en vacances ?
Dans le cadre de leurs missions quotidiennes, les forces de sécurité pourront surveiller votre domicile à condition de signaler votre absence.

Vous disposez de deux possibilités pour vous inscrire au dispositif OTV :

- soit en vous déplaçant auprès d'un commissariat de police ou d'une brigade de gendarmerie de votre choix;
- soit en vous inscrivant en ligne via le site service-public.fr.
en vous identifiant avec un compte France Connect.
Quelque soit la démarche, un récépissé vous sera remis.



Communication municipale

La commune met en œuvre un nouveau mode de communication sous forme numérique en complément du papier actuel pour des raisons pécuniaires et aussi environnementales. Cette opération nécessite le consentement de chaque administré selon la RGPD (Règlement Général de la Protection des Données). Formulaire à nous retourner en mairie si intéressé.



Mairie de Lendou en Quercy
475 route de SAINT CYPRIEN
46800 Lendou en Quercy
05.65.31.85.36.

lendouenquercy@orange.fr

Collecte de donnée / diffusion d'informations communales

Nous souhaitons mettre en place un système permettant aux administrés d'être avertis directement et rapidement dès qu'une alerte ou une simple communication doit être transmise.

Suivant le cadre du **Règlement Général de Protection des Données (RGPD)**, merci de nous faire parvenir ce formulaire de consentement à la collecte de vos données personnelles par mail ou bien en le déposant directement dans la boîte aux lettres de la Mairie.

Les informations collectées vous concernant feront l'objet d'un traitement en interne uniquement et ne seront en aucun cas divulguées à un tiers.

Formulaire de consentement individuel RGPD

(Règlement Général de Protection des Données) *

***1 par personne majeure**

(d'autres formulaires sont disponibles sur demande au secrétariat de la mairie)

Nom (de naissance) Nom (d'épouse).....

Prénom..... Date de naissance.....

Adresse postale.....
.....

Téléphone fixe..... Portable.....

Mail.....

J'autorise la Mairie à utiliser mes coordonnées ci-dessus pour :

Me joindre pour toute information communale générale ou me concernant :

oui, pas SMS (si absence de mail) oui, par mail non

Me joindre pour toute alerte de sécurité (événement survenant sur la commune et/ou informations transmises par la Préfecture et relatives à un danger imminent sur la commune).

oui, pas SMS (si absence de mail) oui, par mail non

Vous pourrez à tout moment demander la modification de ces données. Vous pourrez à tout moment annuler cette ou ces autorisations sur simple demande. Pour cela vous pouvez nous contacter par courriel à : lendouenquercy@orange.fr ou par téléphone au 05.65.31.85.36. Vous avez le droit de déposer une réclamation auprès de la CNIL, organisme de contrôle : www.cnil.fr

A , le signature

Les informations communales en direct



Lendou en-Quercy

est sur



IntraMuros



Téléchargement gratuit

Votre territoire utilise l'application mobile IntraMuros pour vous informer. Téléchargez-la pour découvrir les alertes, les événements, les actualités, les lieux à visiter et les services de votre commune et des alentours !



L'INFOeau

La feuille d'information sur l'eau potable

2024

Extrait du rapport annuel 2024
sur le prix et la qualité du service public.
Disponible en mairie de MONTCUQ en QUERCY BLANC



Syndicat Eau potable et assainissement du Quercy Blanc

TERRITOIRE

16 655 habitants

Le service d'eau potable du Syndicat Eau Potable et Assainissement du Quercy Blanc dessert les communes de : Porte-Du-Quercy, Cahors, Cambayrac, Castelnau Montratier-Sainte Alauzie, Cézac, Saint-Paul-Faugnac, Labastide-Marnac, Le Montat, Montcuq-En-Quercy-Blanc, Montlauzun, Pern, Lhospitalet, Pradines, Lendou-En-Quercy, Barguelonne-En-Quercy, Saint-Vincent-Rive-D'olt, Trespoux-Rassie, Villesèque

La population desservie est d'environ 16 655 habitants.



18 communes adhérentes

EXPLOITATION

par la société SAUR
En affermage

La société SAUR a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service.

Le syndicat garde la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages.

L'eau est distribuée à 8 198 abonnés (+0,5 % par rapport à 2023).



PRODUCTION

6 ressources

Des ressources propres au syndicat :

- 2 Prelevements en nappe souterraine ont fourni 603 6594 m³ d'eau traitée.

Des importations des collectivités voisines d'un volume total de 801 982 m³,

- 4 importateurs distincts : Syndicat du Bas Quercy (82), Syndicat Mixte du SESEL ; Grand Cahors ; Syndicat de Cazes-Mondenard (82).



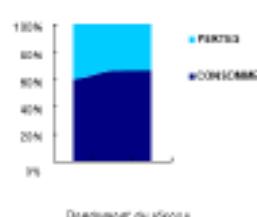
DISTRIBUTION

Un réseau de 947 km
775 334 m³ consommés

En 2024 les abonnés domestiques ont consommé 775 334 m³ (en baisse de 0,3 % par rapport à 2023) soit en moyenne 127 litres par habitant et par jour.

Par ailleurs, un volume total de 55 657 m³ a été exporté vers des collectivités voisines.

Compte tenu des fuites (pour partie inévitables) et des besoins en eau du service (purges du réseau, poteaux incendie, lavages des réservoirs, ...), le rendement du réseau était de 61,6 % en 2024 (il était de 61,5 % en 2023).



QUALITÉ

1- UDI Quercy Blanc le Bouivre :
Bonne

2-UDI Quercy Blanc Chartreuse :
Bonne

Les bilans fournis par l'ARS indiquent :

1. Le Bouivre : l'eau du syndicat est de bonne qualité.
2. Chartreuse : l'eau du syndicat est de bonne qualité

La démarche de protection de la ressource en eau est entamée.



PRIX

398,34 € pour 120 m³

Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m³ consommé.

Au total, un abonné domestique consommant 120 m³ payera 398,34 € (sur la base du tarif du 1^{er} janvier 2025, toutes taxes comprises). Soit en moyenne 3,32 €/m³, +2,42 % par rapport à 2024.

Sur ce montant, 50 % reviennent à l'exploitant pour l'entretien et le fonctionnement, 32 % reviennent à la collectivité pour les investissements et les taxes s'élèvent à 18 %.



Répartition des montants collectés

L'INFO assainissement

La feuille d'information sur l'assainissement collectif

2024

Syndicat eau potable -
assainissement du QUERCY BLANC

Extrait du rapport annuel 2024
sur le prix et la qualité du service public:
Disponible en mairie de MONTCUQ en Quercy Blanc

ORGANISATION

Intercommunale

Le service d'assainissement collectif du Syndicat d'Assainissement du Quercy Blanc regroupe les communes de : (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Barguelonne-en-Quercy, Castelnau Montratier-Sainte Alauzie, Labastide-Mamzac, Le Montat, Lendou-en-Quercy, Lhospitalet, Montcuq-en-Quercy-Blanc, Porte-du-Quercy, Saint-Paul-Flaugnac, Trespoux, Pern.



11 communes adhérentes

EXPLOITATION

par la société SAUR
En affermage

La population desservie est d'environ 3 483 habitants.

La société SAUR a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service.
Le syndicat garde la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages.



COLLECTE DES EAUX USÉES

Un réseau de 44,59 km

Le réseau collecte les eaux usées provenant de 1 664 habitations ou immeubles.

Le réseau est composé de 44,59 km de collecteurs et 6 postes de refoulement.



ÉPURATION

18 stations

Les eaux usées sont traitées par les stations de traitement des eaux usées de :

- Castelnau-Montratier (Bourg) : 1 500 EH,
- Castelnau-Montratier (hameau de la Boisse) : 70 EH,
- Flaugnac : 75 EH,
- Labastide-Mamzac (Bourg) : 200 EH,
- Labastide-Mamzac (Le Cluzel) : 30 EH
- Lascabanes : 150 EH,
- Lhospitalet : 300 EH,
- L'Hospitalet Granejous : 25 EH
- Montcuq en Quercy Blanc : 1 500 EH,
- Saint-Paul-de-Loubressac : 150 EH,
- Saint-Matré : 120 EH,
- Le Montat : 200 EH,
- Sainte-Alauzie : 30 EH,
- Lebreil : 50 EH
- Le Bouillé : 50 EH
- Villegé : 30 EH
- Pern : 50 EH
- Trespoux : 75 EH



QUALITÉ DU SERVICE

Les stations de traitement des eaux usées du syndicat sont conformes aux prescriptions administratives, au regard de la conformité des ouvrages en 2024.

PRIX

465,15 € pour 120 m³

Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m³ consommé.

Au total, un abonné domestique consommant 120 m³ payera 465,15 € (sur la base du tarif du 1^{er} janvier 2023, toutes taxes comprises). Soit en moyenne 3,88 €/m³, +1,99% par rapport à 2024.

Sur ce montant, 41 % reviennent à l'exploitant pour l'entretien et le fonctionnement, 43 % reviennent à la collectivité pour les investissements et les taxes s'élèvent à 16 %.



répartition des montants collectés



Syndicat mixte du bassin

Barguelonne et Lendou

Le Syndicat Mixte du Bassin du Bassin de la Barguelonne et du Lendou (SMBBL) est compétent, sur l'ensemble des 550 km² du bassin versant et ses quelques 800 km de cours d'eau, en matière d'aménagement du bassin hydrographique, d'entretien et d'aménagement des cours d'eau ou plans d'eau et de protection et de restauration des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Quelques exemples d'actions menées par le SMBBL :

- Gestion de la forêt riveraine

De 2019 à 2024, 117 km de rivières ont fait l'objet d'intervention d'entretien sélectif de la végétation des berges et des embâcles, en conservant ceux ne présentant pas de dangers pour les risques d'érosion et de débordements afin de préserver leurs intérêts pour le bon développement de la faune piscicole et de la vie aquatique.



- Renouvellement de la forêt riveraine

La plantation des berges dépourvues de végétation arbustive et arborée permettant de protéger la stabilité des berges, filtrer les polluants, freiner les ruissellements, nourrir le lit de la rivière en bois nécessaire à la vie aquatique, offrir de l'ombrage, développer de l'habitat en sous-berge...



De 2019 à 2024, 18 km de berges ont été plantés en essences locales adaptées au bord de rivière.

- Lutte contre l'érosion des sols

La plantation de haies en bordure de parcelles où se produisent des phénomènes de ruissellement, d'érosion des sols permet la filtration des polluants, l'interception d'une partie de la terre emportée, le ralentissement des ruissellements, l'infiltration des eaux, la stabilisation des talus fragilisés ou effondrés.



De 2019 à 2024, 3,5 km de haies ont été plantés en essences champêtres locales.

- Diversification des habitats des cours d'eau

Sur les tronçons en eau toute l'année où l'habitat est dégradé, la création de banquettes minérales, d'épis en pierre, de seuils ouverts, la pose d'amas de blocs calcaires recréent des zones d'accélération du courant, des sous berges, des trous d'eau et un lit d'étiage plus étroit éléments nécessaires à la survie des espèces aquatiques, notamment en basses eaux.

De 2020 à 2024, 1,7 km de rivières ont retrouvé une morphologie variée propice au développement et à la survie des espèces aquatiques ainsi qu'à une meilleure capacité d'épuration de l'eau.



MISE EN PLACE DES PSE

Le SMBBL co-anime avec les Chambres d'Agriculture la mise en œuvre des Paiements pour Services Environnementaux (PSE). Ce dispositif rétribue les exploitations agricoles dont les pratiques culturales contribuent à la préservation des équilibres écologiques (rotation et diversité des cultures, conservation et plantations de haies, ripisylve, réduction ou usage modéré des traitements phytosanitaires et des intrants...) et des milieux naturels (préservation des prairies et des zones humides...).

Dans le cadre des PSE, le SMBBL propose des programmes de travaux pour améliorer la gestion des zones humides, la plantation de haies, la restauration du milieu rivière pour favoriser la robustesse du territoire face aux aléas climatiques.

Retrouvez la présentation de ce dispositif en scannant le QRcode.



RENOUVELLEMENT DE LA DECLARATION D'INTERET GENERAL (DIG)

Pour mobiliser des fonds publics sur des terrains privés, un syndicat de bassin versant demande au Préfet de déclarer d'intérêt général son action sur le territoire. Cette DIG décrit les objectifs du syndicat, les éléments de diagnostic des cours d'eau, les problématiques et dysfonctionnements altérant la qualité écologique et physicochimique des milieux aquatiques et les actions mises en œuvre pour améliorer la situation. Le renouvellement de la DIG du SMBBL pour la période 2026-2030 est en cours d'instruction. Elle s'inscrit dans la poursuite des actions menées sur la période précédentes.

L'EQUIPE DU SMMBL

Joël NAYET a pris ses fonctions comme coordinateur et technicien rivière au sein du SMBBL en juin 2025 afin de remplacer Julien CACHARD et de renforcer l'équipe. Damien FITERE poursuit son activité de technicien rivière et le SMBBL accueille Gabriel Cadario comme apprenti en alternance en BTS Gestion et Protection de la Nature

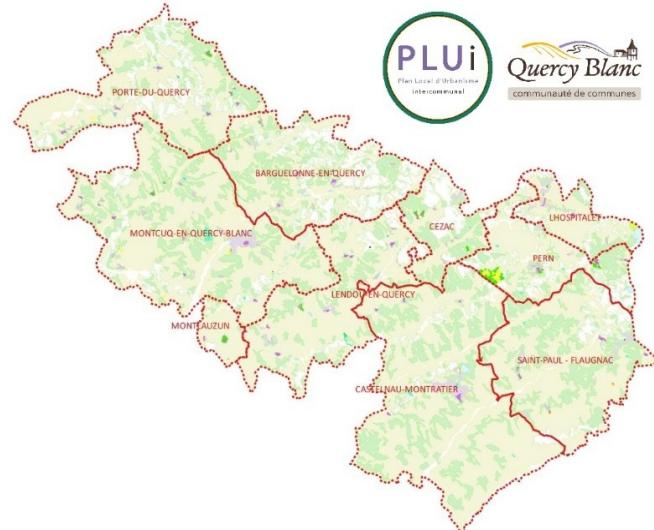
Attendu avec impatience, le 1^{er} PLUi du Quercy Blanc est entré en vigueur le 11 octobre 2024

Fruit de 6 années d'échanges avec les citoyens et acteurs du territoire, le 1^{er} Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Quercy Blanc a été approuvé le 30 septembre 2024 par le conseil communautaire de la CCQB, porteuse du projet et compétente en matière de documents d'urbanisme depuis 2017. Ce PLUi, qui remplace les Cartes Communales et le Règlement National d'Urbanisme, porte l'ambition que le Quercy Blanc soit un territoire équilibré, toujours plus agréable à vivre pour les familles et les entreprises.

Concrètement, le PLUi fixe les orientations stratégiques d'aménagement ainsi que les règles d'occupation et d'utilisation des sols. C'est la référence nécessaire à l'instruction des autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable de travaux...).

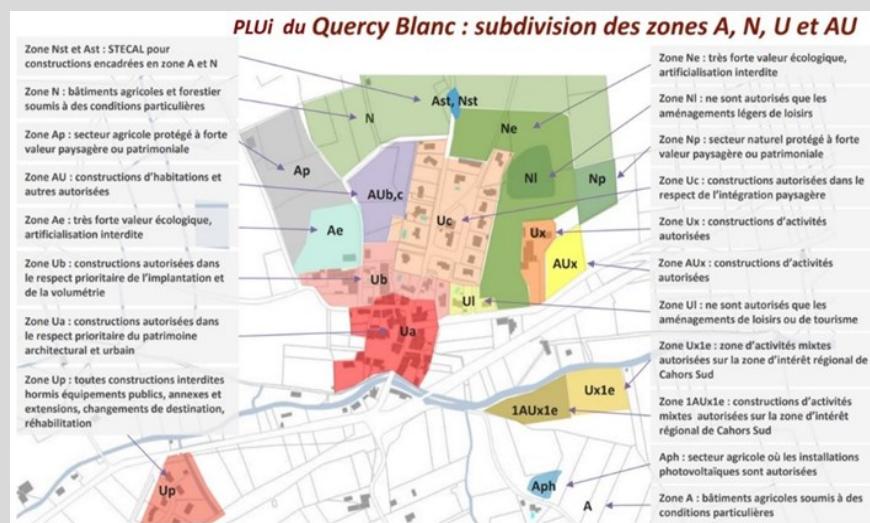
Loin d'être figé pour la décennie à venir, le PLUi est un document évolutif pour tenir compte des nouveaux besoins et dispositions réglementaires supra-communales, des enjeux et des projets du territoire. Le choix de la procédure (mises à jour, modifications de droit commun ou simplifiées, mises en compatibilité, révisions générales ou allégées) et la durée de sa mise en œuvre varient en fonction de la nature et de l'ampleur des changements projetés.

Le dossier complet du PLUi est consultable sur le site internet www.ccquercyblanc.fr (menu « Vivre et habiter » puis « Urbanisme ») et sur le portail national www.geoportail-urbanisme.gouv.fr (carte interactive et recherche à la parcelle).



PLUi - mode d'emploi :

- Consulter le règlement graphique (cartes du zonage) :** pour connaître la zone dans laquelle se situe le terrain du projet (Ub, A, Nst....), les éléments de patrimoine répertoriés, les emplacements réservés et les bâtiments pouvant changer de destination en zones agricoles et naturelles.
- Consulter le règlement écrit de la zone du projet et, si concerné, les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) :** pour vérifier la conformité de votre projet avec les règles d'urbanisme et connaître les principes d'aménagement spécifiques à certains secteurs.
- Consulter les annexes du PLUi :** pour connaître les éventuelles contraintes du site (servitudes d'utilité publique liées aux monuments classés, lignes électriques, zones inondables...), les potentiels risques et nuisances, ainsi que les périmètres de préemption.



SYDED

Année d'évolutions à la déchèterie

À suivre!

Dans un premier temps plus de déchets verts !



*Pass à présenter en version papier ou numérique
Renseignements : syded-lot.fr - 05.65.21.61.63*

A photograph showing a person's hands holding a smartphone and scanning a QR code attached to a metal pole at a waste disposal site. A yellow banner with the text "Nouvelles modalités d'accès !" is overlaid on the image. In the bottom left corner, there is a QR code.

Inscrivez-vous dès maintenant sur
monpassdechets.syded-lot.fr

Pour en savoir
+



France services

Liberté
Égalité
Fraternité



FRANCE SERVICES MONTCUQ en-QUERCY-BLANC

06.73.64.46.15

Pour une première prise de contact,
une information, une demande
de RDV ou un accès multimédia
nous vous accueillons
à la médiathèque aux horaires
d'ouverture et sur RDV.

Lundi	-	/ 16:30 - 18:00
Mardi	9:00 - 12:00	/ 14:00 - 18:00
Mercredi	9:00 - 12:00	/ 13:00 - 18:00
Jeudi	le jeudi sur RENDEZ-VOUS	
Vendredi	9:00 - 12:00	/ 14:00 - 18:00
Samedi	10:00 - 12:00	/ -

6, place de la Halle aux Grains
Médiathèque Intercommunale
46800 Montcuq-en-Quercy-Blanc
montcuq@france-services.gouv.fr



communauté de communes

Santé, famille, retraite,
logement, impôts...
chez France Services,
nos agents vous accueillent
à moins de 30 minutes
de chez vous et sont heureux
de vous aider dans vos
démarches du quotidien.

FRANCE SERVICES

CASTELNAU-MONTRATIER

05.65.21.84.72



1er Accueil

Pour une première prise de contact,
une information, une demande
de RDV ou un accès multimédia
nous vous accueillons
à la médiathèque aux horaires
d'ouverture :

Mardi	9:00 - 12:00	/ 14:00 - 18:00
Mercredi	9:00 - 12:00	/ 14:00 - 18:00
Jeudi	-	/ 16:30 - 18:00
Vendredi	9:00 - 12:00	/ 14:00 - 18:00
Samedi	10:00 - 12:00	/ -

Accompagnement



Pour vous accompagner
dans vos démarches nous
vous fixons un RENDEZ-VOUS
dans le local France Services.

Sur RENDEZ-VOUS

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi
9:00 - 12:00 / 14:00 - 18:00

Mercredi : 14:00 - 18:00

11, place Gambetta
Médiathèque Intercommunale
46170 Castelnau-Montratier
castelnau-montratier@france-services.gouv.fr

Pour boire un coup et manger un morceau

Retrouver toutes les infos sur <https://www.mairielendouenquercy.fr/>



LA PETITE PAUSE

22 place des Pèlerins - Lascabanes 46800 LENDOU EN QUERCY

Ouverture en saison avril – octobre

8h30 - 18h00 tous les jours



LE SALON SAINT JACQUES

118 rue de l'Eglise - Lascabanes 46800 LENDOU EN QUERCY

Ouverture en saison : avril - octobre

8h30 - 18h00 tous les jours



CHEZ TITINE

3837 Route de Lauzerte- Saint Laurent Lolmie 46800 LENDOU EN QUERCY

Ouvert à l'année

7h30 - 22h00



Maison DULER – Domaine de Saint Géry

515 Chemin de Saint Géry – Lascabanes- 46800 LENDOU EN QUERCY

Ouvert à l'année

Pour remplir le frigo



FERME DE VERSAILLES

235 Chemin de Versailles 46800 LENDOU EN QUERCY

Conserves canard

05 65 30 15 04 ou 06 47 71 57 06 / mail : fermedeversailles@orange.fr

Sites : www.foiegras.lot / www.fermedeversailles.fr

Les CROQ'S

3107 route de Lascabanes 46800 LENDOU EN QUERCY

Vente légumes bio, produits artisanaux

Tél : 05 65 31 41 59



Sarah COUTURE

4 Chemin du moulin de Troy 46800 LENDOU EN QUERCY

Vente à la ferme vendredi en saison 16h-20 h Distributeur automatique 24h/24h 7j/7j

Œufs – légumes – conserves

06 76 16 91 29 / mail : sarahcouture@orange.fr

Facebook : Les œufs de Sarah



LOU MERCAT

3810 Route de Lauzerte -Saint Laurent Lolmie 46800 LENDOU EN QUERCY

Marché de producteurs bio local tous les mardis 17 h à 19 h

Commande sur local.direct/lou mercat

Louisa CAUMONT 06 32 09 34 01 - Mathilde COMBECAVE 06 37 06 73 62

Facebook : Le jardin d'hiver et varié



FERME Les BRUYERES

235 Chemin la Bruyère 46800 LENDOU EN QUERCY

Conserves canard

Site : <https://www.lafermelesbruyeres.com/>

Tél : 05 65 31 84 21 / 05 65 22 94 30



GUILLAUME MOMBRU

783 chemin de Frayssinet 46800 LENDOU EN QUERCY

Vente à la ferme de légumes

Commande sur l'appli local.direct



FERME DE COMBERME 403 Chemin de Leygue 46800 LENDOU EN QUERCY

Vente laine, lavande, miel, confiture, safran, origan

Site internet : comberme.fr

Téléphone : 05 65 31 87 57

mail : mariehelene@comberme.com

LES PROFESSIONNELS DE VOTRE COMMUNE À VOTRE SERVICE

L: Lascabanes ST C: Saint Cyprien S L L: Saint Laurent Lolmie

téléphones

Bâtiment, maçonnerie

ST C	ROQUE Bâtiment	05 65 22 98 62
ST C	PELAPRAT	06 74 67 10 64
ST C	DOS SANTOS MARQUES	05 65 22 95 16
S L L	DA SILVA Daniel	09 74 76 49 49
		06 80 74 80 64

Charpentes, menuiseries, ébénisteries

L	COUTURE Xavier	05 65 31 47 81
ST C	LASBOUYGUES Thierry	05 65 24 50 86
ST C	HULSE Janet	05 65 21 75 19

Plomberie, électricité

ST C	DELPECH Jérôme	05 65 31 87 44
L	HOMELEC CUQUEL Guillaume	06 73 30 56 79

Peintures

ST C	YFFAT Catherine	07 61 93 11 19
-------------	-----------------	----------------

Matériels machines agricoles

ST C	CAP AGRI SERVICES	05 65 23 32 30
S L L	AGRIMACHINES 46 MIQUEL Bernard	05 65 31 84 18

Autres prestations ou fournitures

L	UHDE Marie Line Architecte DPLG	05 65 22 97 87
L	CUQUEL Carburants	05 65 22 95 20
L	Travaux agricoles COUTURE Serge	05 65 22 97 23
L	BOURRIERES Automobiles	05 65 31 82 52
L	MULTISERVICE S P. DOILLON	06 12 31 39 35
ST C	LENDOU BOIS EMBALLAGES FRAUNIE	05 65 31 83 10
ST C	RURAL COLOR	06 68 11 82 32
S L L	DELPECH Carrosserie	06 02 19 59 12

Didier BOURRIERES garagiste aux Vignals a fait part de son arrêt d'activité fin 2025 (retraite).

Il remercie sa clientèle pour les nombreuses années de soutien et vous prie de réserver le meilleur accueil à son successeur Lucas LAFARGUE.

Bienvenue à l'installation d'un jeune carrossier à SAINT LAURENT LOLMIE , DELPECH

d'un artisan multiservice PHIL/DOILLON et d'un peintre bâtiment RURAL COLOR

Gîtes d'étape ,chambres d'hôtes

L	LE NID DES ANGES	05 65 31 49 12
L	L'ETAPE BLEUE	05 65 35 34 77
L	LE SABATIE	05 65 23 98 54
L	LE BOUY	05 65 53 61 49
L	LANIES	05 65 35 06 47
L	CHEMIN de TRAVERSE	06 14 08 66 46
L	LA GRANGE DES 2 VALLEES	06 22 66 32 81
L	LE CLOS DE GAMEL	06 26 950 974
ST C	LA PAILLE BESSIERES Sylvie	05 81 22 51 61
ST C	MARCILLAC PINATEL Mireille	06 78 60 85 54
ST C	THOUVENIN de VILLARET Gérard	05 65 22 90 73
S L L	BLEY Claude	05 65 21 15 30
S L L	SAYSSET Michel	05 65 21 99 18
		06 81 34 01 74

La communauté des Communes du QUERCY BLANC édite trois guides annuels:

- Guide des artisans
- Guide des associations
- Guide des habitants

A disposition en mairies , à l'Office de Tourisme et au siège de la CCQB .

Quelques acronymes courants

ANC	Assainissement non collectif		
ADS	Autorisation du Droit des Sols	PCAET	Plan Climat Air Energie Territorial
CC	Carte Communale	PETR	Pôle d'Equilibre Territorial et Rural
CCQB	Communauté des Communes du Quercy Blanc	PLH	Programme Local Habitat
CLECT	Commission locale évaluation charges de transfert		
CIQC	Centre Instruction Quercy Causses	PLUi	Plan Local d'Urbanisme Territorial
COPIL	Comité de Pilotage	PNRCQ	Parc Naturel régional des Causses du Quercy
COTECH	Comité Technique	PPA	Personnes Publiques Associées
CU	Code de l'Urbanisme	PPC	Personnes Publiques Consultées
DOO	Document d'Orientation et d'Objectifs	PPR	Plan de Prévention des Risques
DPU	Droit de Préemption Urbain	PUP	Projet Urbain Partenarial
		RNU	Règlement National d'urbanisme
EBC	Espace Boisé Classé	RPQS	Rapport sur le prix et la qualité du service
			Schéma d'Aménagement et de Gestion des eaux
EIE	Etat Initial de l'Environnement	SAGE	
EnR	Energies Renouvelables	SCOT	Schéma de Cohérence Territoriale
ER	Emplacement Réservé	SDAGE	Schéma Directeur d'aménagement de de Gestion des eaux
		SPS	Coordinateur sécurité et protection santé
ERC	Eviter Réduire Compenser	SDAN	Schéma Directeur d'Aménagement Numérique
			Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoires
FS	France services	SRADDET	
GEMAPI	Gestion des Milieux aquatiques et prévention des inondations	SRCE	Schéma Régional de Cohérence écologique
GES	Gaz à Effet de Serre	TAD	Transport à la Demande
OAP	Orientation d'aménagement et de Programmation	TVB	Trame Verte et Bleue
OPAH	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat		
	Projet d'aménagement et de développement		
PADD	Durable		



Photo LOLMIE



Coucher de soleil sur GOLFECH